



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE



JEAN-NICOLAS ANTONIOTTI

**ACTEUR
ÉCONOMIQUE
ENGAGÉ**

INTERVIEW P5 À 7

1,75€

Photo DR



VIE PRATIQUE
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
AU QUOTIDIEN
P25 À 31

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P17
LINGUA P20 • CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

JE TE RESSERS
ON TI-FUNCH?

JE TRAVAILLE SANS RELÂCHE
À CE DESSIN DEPUIS 4 JOURS
IL SERA DISPONIBLE DANS
L'ÉDITION SURTAXÉE DE
LA SEMAINE PROCHAINE.

KAMPA

JEAN-NICOLAS ANTONIOTTI
**ACTEUR ÉCONOMIQUE
ENGAGÉ**



P5 À 7

OPINIONS

ASSOCIU **LE PÔLE SURDITÉ DE CORSE**

CONJONCTURE

DETTI È FATTI

EN BREF ET EN CHIFFRES

VIE PRATIQUE **LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN**CULTURE **CENTRE CULTUREL CARLU ROCCHI**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P10

P11

P12

P25

P32

P33

P34

P13

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

U naufraghj

Mentri ch'ellu s'avvicina u prima ghjiru di l'alizzioni prisidinziali, i dichjarazioni di candidaturi si multiplicheghjani. È soprattuttu à manca, una famighja pulitica chì soffri dipoi cinqui anni è a ghjunta à u puteri d'Emmanuel Macron. Inde l'ultimi sundami, hè Jean Luc Mélenchon chì si ritrova à u postu u più favorevuli cù à pocu pressu 10 %, allora chì l'eculugistu Yannick Jadot n'hà mità menu (5 %) è chì a socialista Anne Hidalgo strazia à 3 %. Trè nomi chì ricusani di participà à ciò chì si chjama a primaria cittadina, pà sceglia u candidatu chì raprisintaria à manca pà a corsa à l'Élysée à mezu à parechji altri omi è donni scunnisciuti, fora di una chì hè spuntata a dumenicata scorsa : Christiane Taubira. L'anziana ministra di a Ghjustizia chì, torna calchi simana fà, dicia ch'ella ùn vulia micca aghjustà di più cunfusioni, s'hè malgradu tuttu lanciata. Una decisioni chì ùn rallegra mancu appena tutti i candidati citati prima. D'altrondi, quilla chì facia parti di u governu di François Hollande hè ancu passata davanti à Anne Hidalgo inde prughjezzioni fatti da OpinionWay-Kéa Partners pà Les Échos è Radio Classique, cù 4 %. Vistu a cumpusizioni di sta primaria cittadina, l'avversarii di manca di Christiane Taubira vedini qui soca un affari dighjò ghjucatu, appruntatu sopramisura pà contu soiu, una sumiglia di demucrazia. S'è omu conta dinò parechji altri candidaturi di manca, com'è quilla d'Arnaud Montebourg, di Nathalie Arthaud è di Philippe Poutou, sta famighja allargata raprisenta quantunqua à l'ingrossu 25 % di i voti. Puru s'è i matimatichi è a pulitica ùn vani micca sempri cusì bè insemi - i conti, l'idei è i prughjetti ùn si poni lià cusì - ci saria da ponasi certi dumandi quantunqua. Di più cà i prugrammi, stu cumbugliu eletturali impastatu di divisioni s'assumiglia soprattuttu à u casting pà un « télécrochet » com'è The Voice, pà sapè chì individu u cantarà u più forti, è essendu in più sicuri d'un passà mancu à u sicondu ghjiru di a cumpetizioni. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour ?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs ?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous : journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Entre les propos d'Emmanuel Macron promettant de réformer un «système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants» et le parallèle que certain (e) s'ont cru bon d'établir entre Simone Veil et la députée européenne maltaise Roberta Metsola, élue à la présidence du Parlement européen, mais farouchement hostile au droit à l'IVG (d'ailleurs proscrite dans son pays), on était royalement servi, pour le choix des polémiques. Mais il faut croire que les twittos ont avant tout la fibre cinéophile. Le grand sujet de prises de becs aura donc été un remake assez glauque des *Vacances de M. Hulot*, les désormais fameuses *Vacances de M. Blanquer* qui n'ont pas vraiment connu un succès d'estime, surtout auprès du grand public. Le ministre de l'Éducation nationale s'en était allé aux Baléares pour bosser sur le protocole de rentrée – annoncé in extremis – et a donné au *Parisien* une interview téléphonique depuis Ibiza, alors que la photo illustrant l'entretien le montrait à son bureau, au ministère. Sans doute avait-il besoin de prendre du recul ou même méritait-il un petit break, c'est humain, après tout. Et puis, quel meilleur argument en faveur du télétravail et du «distanciel» aurait-on pu trouver? Là où l'intrigue vire à la grosse farce, c'est lorsque, pour justifier voire excuser le ministre qui, au plus fort de la «guerre», s'est octroyé une trêve, certains en viennent à plaider qu'in fine, Ibiza est moins loin de Paris que certains coins «reculés» de France, sans même mesurer la portée et les implications d'un tel propos et ce qu'il renvoie à certains habitants de territoires oubliés. Ou que l'intéressé nous assène qu'Ibiza l'hiver, bof... Ou que l'épouse du ministre anime, en qualité de journaliste, un débat télévisé consacré à cette petite escapade, en toute décontraction, preuve que le séjour dans les Pityuses est éminemment bénéfique. Cette pochade, qui ferait passer *Les bidasses s'en vont en guerre* pour du Visconti a failli éclipser un spectacle assez délectable: l'audition au Sénat des responsables du cabinet McKinsey, manifestement plus à l'aise pour deviser une étude que pour en expliciter le but et les résultats. ■ EM

Mediapart @Mediapart
 [#Enquête] Omicron: Blanquer a annoncé le nouveau protocole dans les écoles depuis Ibiza – par @AntonRouget & @ellensalvi

Claire Guéville @VilleCG · 32 min
 L'histoire se souviendra que le 2 janvier 2022, en direct d'Ibiza, un ministre a interdit aux enseignants de boire leur café debout en salle des profs #IbizaGate

Tanguy Pastureau @TanguyPastureau · 20h
 Quand je pense que Jean-Michel Blanquer travaille désormais depuis Ibiza, je me dis qu'enfin on a compris l'importance de la décentralisation.

Padre_Pio @Padre_Pio · 9h
 Imagine-t-on le général de Gaulle à Ibiza le 17 juin 40 ?

Sophie Vénéitay @SVenitay · 9h
 Du coup, ça rentre dans la case "absentéisme" de la rue de Grenelle ou pas ? #Ibiza

Nabil Touati @salam93 · 1h
 "Ibiza c'est plus proche de Paris que certains coins reculés de France", tente d'expliquer le député Bonnel pour défendre Blanquer.

Redgazing @redgazing · 44s
 Il a raison, c'est un argument pour construire un réseaux des transports qui ne soit pas au service des riches urbains par contre

Libération @libe · 34 min
 Sur i24News, la journaliste Anne Cabana a animé un débat sur Jean-Michel Blanquer, sans préciser qu'elle est depuis peu son épouse. Ou comment ajouter du discrédit à une profession qui n'en demandait pas tant. Par @sychazot

Sénateurs CRCE @senateursCRCE · 2h
 Aussi incroyable que ses vacances à #Ibiza : #Blanquer, qui n'a pas d'argent pour équiper tous les établissements scolaires de purificateurs, confie sans problème à #McKinsey une mission facturée 500 000 € pour étudier... l'évolution du métier d'enseignant ! @ElianeAssassi

HUMEUR

Induve ne simu?

Janvier, premier mois de l'année et heureux temps des bonnes résolutions et de leurs bilans. Après quelques semaines, la routine de votre programme sportif relève plus d'un calvaire que du plaisir. Reprendre la cigarette vous démange et le protocole «lecture, méditation, vie saine» que vous souhaitez vous imposer pour l'année 2022 vous ennue terriblement. Inutile de vous prendre la tête avec ça, il est impossible de tenir les bonnes résolutions de début d'année. La meilleure preuve en est Jean Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, qui depuis Ibiza nous a tous bien fait rire, sauf peut-être les enseignants, avec un protocole kafkaïen qui était attendu pour la rentrée scolaire afin de limiter la propagation de l'épidémie dans les écoles. Test, âges des élèves, statut vaccinal, isolement, sur le papier les indications se croisent, s'entrecroisent jusqu'à n'y plus rien comprendre. Résultat, deux semaines plus tard le protocole s'est trouvé «allégé»; un peu comme votre idée de participer au Dry January a été «aménagée» dès le premier apéro de janvier entre amis. Ce énième couac et ce revirement ministériel nous amènent donc à faire le point sur ce qui est en vigueur ou non en cet an II après Covid et ce qui, si on regarde dans le rétroviseur des dernières semaines, risque de changer encore au moins une fois. Dernière annonce en date et non des moindres, le passe vaccinal. Résolution 2022 qui a également eu du retard au démarrage du fait de certains sénateurs et députés, pas vraiment «chauds» pour valider ce nouveau «laisser passer» nécessaire pour prendre le bus, aller au cinéma ou encore aller boire un verre – assis et pas au comptoir si on a bien suivi et pas en boîte de nuit non plus. Sous réserve, évidemment, de changement de dernière minute intervenant entre la rédaction de ce billet et une annonce gouvernementale, par voie de presse comme c'est toujours le cas. Cette dernière, et déjà douzième «résolution» de la loi d'urgence sanitaire va-t-elle rester longtemps sans modification? Annonce à suivre... ■ **Christophe GIUDICELLI**

JEAN-NICOLAS ANTONIOTTI

ACTEUR ÉCONOMIQUE ENGAGÉ



Photo DR

Chef d'entreprise à l'origine du fonds d'investissement Femu Qui, qu'il a présidé durant près de 20 ans, Jean-Nicolas Antoniotti est également membre fondateur d'A Fondazione de l'Université de Corse et, depuis 2017, président du Conseil de Paoli Tech, l'école d'ingénieurs de l'Université de Corse. Le 5 janvier, il a été élu, à l'unanimité, président du Conseil d'administration d'Inizià, l'incubateur d'entreprises innovantes de Corse. Ce n'est pas qu'il aime collectionner les casquettes, mais aujourd'hui comme hier, lorsqu'il s'agit de promouvoir développement économique, esprit d'entreprise, innovation et montée en compétence, quand il faut y aller... il y va !



*« Pour moi, l'innovation ne se résume pas
à la start-up du jeune.*

L'innovation, c'est la respiration de l'entreprise.

*On peut avoir de l'innovation dans toutes les TPE,
y compris les plus anciennes.. »*

Vous êtes chef d'entreprise, avez longtemps présidé Femu Qui et êtes président du Conseil de Paoli Tech, l'école d'ingénieurs de l'Université de Corse. Qu'est-ce qui vous a incité à assurer cette nouvelle fonction ?

À 63 ans, je ne suis pas à la recherche de titres supplémentaires. Si j'ai accepté, c'est parce que le travail de la structure est remarquable. Je suis quelqu'un qui estime qu'il faut donner de l'espoir, en particulier aux jeunes. Mais un espoir concret et pas incantatoire. Or je suis convaincu que c'est ce que parvient à accomplir cet incubateur. Lorsque j'ai découvert Inizià, plusieurs choses m'ont frappé : la densité de son réseau, national et international ; son implication dans différents projets européens ; l'engagement très fort auprès des gens qui souhaitent concrétiser ou développer une idée... La seule chose, c'est qu'on ne le sait pas peut-être pas encore assez, notamment chez les porteurs de projet.

Est-ce que la crise générée par la situation sanitaire vous inquiète ? Peut-elle constituer un frein à l'activité d'Inizià ?

Le contexte que nous connaissons bouleverse la planète entière. Cela dit, une crise peut aussi ouvrir de fantastiques opportunités, en ce sens qu'elle peut susciter une accélération des réflexes d'entreprise. Celle-ci nous a par exemple fait faire un bond considérable en matière d'intégration du numérique dans nos entreprises, avec l'adoption de procédures telles que la signature numérique, les visioconférences ou la mise en place du télétravail. Autant de réflexes qu'on aurait mis des années à acquérir et mettre en place. Par ailleurs, les diverses aides mobilisées, qui ont été importantes, ont permis d'éviter le cataclysme qu'on pouvait redouter et les indicateurs de la Banque de France, compte tenu de la situation, sont plutôt réconfortants. En ce qui concerne Inizià, la structure existe et travaille, c'est un outil de qualité et la crise n'est pas de nature à modifier ce qu'on a prévu.

Quelles sont vos priorités, justement ?

Renforcer les liens avec les outils financiers – il y a déjà une forte synergie avec l'Adec et on va encore monter en puissance – mais également avec l'Université – notamment l'école d'ingénieurs- qui a bien compris l'importance d'Inizià. Mettre l'accent, aussi, sur les liens avec le monde

de l'entreprise. Pour moi, l'innovation ne se résume pas à la start-up du jeune. L'innovation, c'est la respiration de l'entreprise. On peut avoir de l'innovation dans toutes les TPE, y compris les plus anciennes. Et si le numérique est une source importante d'innovation, on ne peut pas se limiter à cet aspect. On a également des entreprises qui apportent des améliorations de service, et il faut communiquer et bien faire passer ce message-là. Inizià est un outil extrêmement pertinent, qui permet à un porteur de projet d'être accompagné par des personnes compétentes, dans des domaines que ce porteur de projet ne maîtrise pas forcément. C'est comme ça que, tout en m'inscrivant dans la continuité des précédents présidents, je conçois la mission, bien au delà du soutien indispensable au jeune et à la start-up.

Créer une entreprise est une chose, l'inscrire dans la durée en est une autre : environ 40 % des start-up créées en France sont encore actives 5 ans après leur création. Constate-t-on les mêmes proportions en Corse ?

On a également ce phénomène, mais quand on accompagne la création, le taux de survie est meilleur. Pour prendre l'exemple d'Inizià, sur 69 projets incubés, on a un taux de consolidation assez fort. L'échec est toujours possible, cela dit, pour diverses raisons ; et le facteur humain est un facteur essentiel dans un projet. Il faut bien mesurer la capacité du porteur de projet à faire face au parcours qui l'attend. On peut se trouver en présence d'un projet de grande qualité, que son porteur a du mal à mener à bien. On peut juger parfois qu'il est préférable de miser sur un projet de catégorie B avec un porteur de catégorie A que le contraire, mais on peut aussi considérer qu'on va permettre au porteur de franchir un palier et monter en compétence. Quant au porteur de projet qui est solide, aguerri, il peut réussir sans Inizià. Mais avec Inizià, il réussira plus vite. Or le facteur temps est important, le propre de l'innovation étant d'être en avance. Il faut donc être rapide en exécution. Lorsqu'on a lancé Femu Qui, en 1990, le principal problème, pour entreprendre, c'était de trouver de l'argent. Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans un système de pénurie de fonds ; ce qui est nécessaire, c'est surtout l'apport de compétences. C'est en ça que le soutien de l'incubateur est important, on n'apporte pas qu'une aide matérielle, on apporte une aide technique qui n'a rien de ponctuel. Ce

REPÈRES

2006 : création de l'Incubateur technologique territorial de Corse (I2TC) qui, porté par l'Agence de développement économique de la Corse (Adec), a la charge de favoriser la création d'entreprises innovantes en lien avec la recherche publique.

2013 : l'Assemblée de Corse décide d'élargir le champ d'action de l'incubateur et de le mettre en conformité avec le référentiel « Incubateur » du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui prévoit notamment une autonomie complète des organes de gestion ainsi que la présence de l'Université de Corse et de l'État dans sa gouvernance. La nouvelle structure qui revêt la forme d'une association loi 1901 prend le nom d'Inizià.

2017 : renforcement des missions d'Inizià, intégrées dans le Schéma de développement économique d'innovation et d'internationalisation. À ce jour, le bilan d'Inizià est de 69 projets incubés, 59 entreprises créées et 170 emplois créés. ■

« La génération actuelle est extrêmement volontariste au niveau entrepreneurial. »

n'est pas une petite relation, mais un engagement durable, puisque l'accompagnement se poursuit même après l'incubation.

Vous évoquez les débuts de Femu Qui, au vu de votre expérience de l'entrepreneuriat en Corse, qu'est-ce qui a évolué depuis la décennie 1990 ?

J'ai commencé à travailler en 1986 et créé ma première entreprise en 1988, j'ai donc en effet plus de 35 ans de retour d'expérience. À l'époque, on était sans outil financier, la Cadec s'était effondrée, puis les choses se sont mises en place. Les transformations sont considérables et la situation beaucoup plus favorable, que ce soit du point de vue financier ou du point de vue de la formation. L'Université de Corse, qui n'a que quarante ans, a permis un bond considérable, en formant de la ressource humaine, des ingénieurs ; elle a contribué à la mise en place de tout un écosystème qui a vu naître, notamment ces 15 dernières années, des choses considérables. Peut-être faut-il encore mettre davantage de personnes et de ressources en synergie, mais il y a 35 ans, tout en l'espérant, je ne m'attendais pas à pouvoir assister à une progression pareille. Quelqu'un, croyant sans doute m'agacer ou me vexer, m'a dit un jour que l'Université de Corse était « une université pour les pauvres »... Mais c'est justement tout à son honneur ! Dans ma jeunesse, il fallait quitter la Corse pour entreprendre des études et il fallait avoir les moyens de partir. Cette université permet aujourd'hui à des gens de se former, et bien, alors qu'auparavant ils n'auraient pas pu le faire. Elle permet d'apporter les compétences dont on a besoin en Corse mais qui peuvent aussi s'exporter, car la volonté est celle de l'ouverture.

Certains ont d'ailleurs peine à croire qu'on puisse mener à bien études et projets dans un petit territoire insulaire comme la Corse. Que vous inspire cet argument de la taille et de l'isolement insulaire ?

La dimension du territoire n'est pas importante. Chaque territoire a ses problèmes et ses atouts, l'important est de capitaliser sur les atouts qui sont les nôtres. Par ailleurs, de petits effectifs peuvent présenter un grand avantage. Oui, on a, sur l'école d'ingénieurs, des promotions de 20 à 25 jeunes, mais ils évoluent dans un environnement qua-

litatif privilégié. Quant à l'insularité... L'université a lancé des passerelles, Paoli Tech a par exemple un partenariat avec l'École nationale supérieure des arts et métiers. Et aujourd'hui, de nombreuses entreprises, dont la mienne, ont dans leurs effectifs ou parmi leurs collaborateurs, des ingénieurs formés ici. Ils ont les compétences, ils ont l'intelligence du territoire dans lequel ils évoluent, mais ils sont tout autant en mesure de s'exporter, ce qu'ils font d'ailleurs.

Dans les années 1990, vous étiez de ceux qui voulaient « vivre et entreprendre ici » sans être inféodé à qui ou quoi que ce soit. Avez-vous le sentiment que la jeune génération est sur cette ligne-là ?

Ma génération est une génération de militants, nous voulions montrer qu'on pouvait réussir à faire de l'entreprise en Corse. La génération suivante était peut-être un peu plus timorée. En revanche, la génération actuelle est extrêmement volontariste au niveau entrepreneurial. Actuellement, avec le numérique, quelqu'un qui veut faire du plan, du développement, par exemple, a plus de facilités, et plus de mobilité, qu'elle soit intellectuelle ou physique. Au point que la difficulté des entreprises, aujourd'hui, c'est de garder des jeunes qui ont une forte volonté de s'émanciper, préfèrent travailler en free-lance ou monter leur structure que d'intégrer une boîte. Ils ne cherchent pas nécessairement la place assurée, la sécurité ; ils ont une volonté d'indépendance, de faire par eux-mêmes, d'entreprendre et c'est un excellent signal. D'où l'intérêt et l'importance d'outils comme le nôtre pour les épauler.

Inizià a mis en œuvre le programme Startups à l'école, afin de rapprocher les publics scolaires et les jeunes entreprises innovantes à l'occasion de projets pédagogiques. C'est un axe important, pour vous ?

Aller vers les jeunes, pour leur donner envie de créer, de s'investir, mais aussi contribuer à développer auprès d'eux une culture scientifique, indispensable pour l'innovation, c'est un élément essentiel. Plus on va vers eux, mieux c'est. Je crois à l'avenir de l'entrepreneuriat en Corse, et je crois à la force de l'éducation et à sa capacité à changer la société. Former pour faire émerger les compétences nécessaires, accompagner les projets des entreprises qui veulent innover, pour moi, tout ça est lié. D'où mon engagement. ■

Propos recueillis par Élisabeth MILLELIRI

PÔLE SURDITÉ DE CORSE

« BRISER LES PRÉJUGÉS SUR LA SURDITÉ »



De droite à gauche : Maguy Coti, Vanessa Martin, Joséphine Casalta, Angélique Antonini

Depuis deux ans, le Pôle Surdité de Corse œuvre pour améliorer le quotidien et l'inclusion des sourds et malentendants insulaires et changer le regard de la société sur ce public souvent oublié. Pour ce faire, l'association multiplie les initiatives à l'instar de cours de Langue des signes française ou d'interventions dans les entreprises et les écoles.

Il s'agit d'environ 600 personnes en Corse, dont 255 sur le Grand Ajaccio selon les chiffres de la Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse (MDPH) de 2016. Mais sur l'île, les sourds et malentendants ont parfois du mal à trouver leur place dans la société. C'est pour accompagner ce public et lui permettre de gagner en autonomie dans son quotidien que l'association Pôle Surdité de Corse a été créée en 2019. Portée par Angélique Antonini, elle-même sourde de naissance, cette association est d'abord née d'un constat. « Il y a quatre ans, dans Corse Martin, j'avais tiré la sonnette d'alarme sur le manque d'interprète. Mais cela n'a abouti sur rien », regrette la présidente de 32 ans en racontant avoir connu de nombreuses difficultés et injustices dans le monde professionnel et social. « Par exemple, si demain je suis victime d'un accident de voiture, je peux me retrouver bloquée dans la situation de communication, lors de ma prise en charge par un pompier. Ou alors, quand je me rends dans un lieu public, je ne me fais pas comprendre lorsque je suis à l'accueil. C'est ce genre de situations, d'obstacles que nous rencontrons au quotidien, et le port des masques obligatoires ne rend pas les choses simples », dévoile-t-elle. Une vision partagée par les autres membres fondateurs à l'instar de la représentante de l'association, Marguerite Coti, enfant de parents sourds, qui se bat depuis

longtemps pour l'accessibilité des sourds dans le milieu hospitalier. « Nous voulons favoriser l'épanouissement des sourds insulaires, parfois livrés à eux-mêmes », reprend Angélique Antonini en décrivant une « association innovante dont le but est le bien-être physique, social et psychique des sourds et malentendants de notre territoire ». Impliquée depuis son enfance dans le foyer des sourds d'Ajaccio, la dynamique jeune femme n'a eu aucun mal à faire décoller le Pôle Surdité de Corse. « Le public sourd a très bien accueilli notre initiative, tout en ayant peur qu'on ne nous écoute pas. Mais, certains qui me connaissent depuis longtemps, savaient qu'avec la force de mon caractère je pouvais changer des choses dans leur quotidien, lance-t-elle. Garder le silence sur les injustices qu'on a pu subir peut devenir une grosse frustration. Alors il fallait en parler. Déjà parce que cela nous soulage, mais aussi car cela peut changer les choses. D'ailleurs, se retrouver ensemble en petit comité nous épanouit, et pouvoir signer entre nous, c'est une libération ». Afin de ne plus connaître ce sentiment de frustration et faire évoluer la société vers plus d'inclusion, rapidement après sa création, le Pôle Surdité de Corse s'est ainsi donné la mission de faire la promotion de la Langue des signes française (LSF) en proposant tout d'abord aux enfants de 6 à 16 ans de la découvrir autour d'un atelier ludique les mercredis



* Pour plus d'informations sur le P le Surdit  de Corse ou s'inscrire aux cours de LSF : <https://www.polesurditedecorse.com>

apr s-midi. Pour les plus grands, l'association donne aussi des cours ouverts   tous les publics, sous r serve d'inscription sur un formulaire en ligne. «La formation a d but  en septembre 2020. Elle comporte quatre cycles, de d butant   approfondi. La LSF est accessible   tous, m me aux personnes ayant des probl mes pour s'exprimer, car c'est une langue qui est construite autour de la pens e visuelle, explique Ang lique Antonini. Nous mettons en place un groupe   partir de sept inscrits. Il n'y a pas de profils, ni de pr requis n cessaire pour faire le premier cycle. De plus, il faut dire que cette langue peut d boucher sur des m tiers et qu'il existe une option LSF au Bac. Malheureusement, c'est encore m connu par l' ducation nationale, mais nous nous battons pour cette reconnaissance car cela permettrait de mieux d velopper la LSF et de la faire conna tre sur notre territoire qui est tr s en retard en termes d'accessibilit ». Dans ce droit-fil, la jeune femme vient d'ailleurs d' tre dipl m e de l'universit  de Grenoble o  elle a d croch  un dipl me de formateur-enseignant de LSF, convaincue que cette langue doit  tre connue par le plus grand nombre tant elle peut  tre utile dans de nombreuses situations, et pas seulement pour les sourds. «Avant le Covid, nous sommes intervenus deux fois dans l' tablissement A Casarella pour accompagner une jeune fille, qui est dans l'incapacit  de s'exprimer et de communiquer. Pour favoriser son insertion, nous l'avons encourag e dans l'apprentissage de la LSF gr ce aux outils Makaton* avec la participation d'une orthophoniste de cette structure», confie-t-elle par exemple. Mais les missions du P le Surdit  vont aussi bien plus loin, notamment dans la sensibilisation des publics  loign s de la culture sourde. «Nous voulons briser les pr jug s sur la surdit , mart le Ang lique Antonini. R cemment, avec l'Association Scopre, nous sommes intervenus   Marignana dans le but de sensibiliser la population   notre culture encore souvent m connue dans le monde rural.   la demande de l' cole priv e Saint Augustin   Ajaccio, nous animons aussi un atelier d'une heure tous les 15 jours devant quatre  l ves extr mement motiv s, qui ont soif d'apprendre. Et puis, depuis la cr ation de l'association, nous avons aussi men  des actions de sensibilisation dans des entreprises qui nous ont sollicit s, ou encore dans des  coles d'infirmiers, d'aides-soignants, de travailleurs sociaux, et m me au nouveau coll ge des Padules. Nous y transmettons des  l ments de culture, de l'histoire des sourds, voire m me de l'histoire des sourds insulaires et

essayons de lutter contre les id es re ues». Au quotidien, gr ce   l' nergie de ses in puisables b n voles, le P le Surdit  d veloppe  galement une pluralit  d'activit s   destination de sa quarantaine de membres, comme des accompagnements,  ducatif ou professionnel, ou des actions men es en faveur de l'am lioration de l'accessibilit    tous les services administratifs, sanitaires ou sociaux. «Nous r pondons aux besoins fr quents des sourds qui nous sollicitent sans cesse, soit pour remplir les formulaires qu'ils ne comprennent pas, soit pour la lecture d'un courrier dont les mots sont complexes pour eux, ou encore pour appeler pour prendre un rendez-vous, ou pour demander la disponibilit  d'un interpr te»,  num re la pr sidente en ajoutant qu'en coop ration avec France Assos Sant , le P le Surdit  de Corse s'astreint aussi   traduire les informations sanitaires ou avec une haute importance en LSF pour ses adh rents tout au long de l'ann e. «Nous sommes aussi associ s avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Corse-du-Sud (CAUE) avec lequel nous effectuons des visites du patrimoine traduits en LSF gr ce   notre interpr te Sylvie Mazella. Gr ce   celle-ci, les sourds peuvent d couvrir l'histoire napol onienne et de la Ville d'Ajaccio.» En somme, deux premi res ann es d'existence bien charg es. Et toujours avec cette m me envie de faire  voluer la chose, les projets ne manquent pas pour la suite, notamment concernant l'accessibilit  dans les lieux publics et surtout dans les milieux hospitaliers. «Sur le continent, il existe une vingtaine d'unit s d'accueil aux soins des sourds qui sont constitu es en un v ritable r seau. Nous essayons d'en faire de m me sur notre territoire. Nous travaillons aussi sur la cr ation d'une classe bilingue pour les enfants sourds, et pour ouvrir l'option LSF pour le Bac. Ce serait d j  une petite partie de la concr tisation de notre travail!», instille la pr sidente de l'association en glissant aussi aspirer   travailler autour des aides financi res qui peuvent  tre attribu es pour la poursuite d' tudes sup rieures. «  l'heure actuelle, on attribue des aides financi res aux  tudiants corses pour qu'ils puissent  tudier ici ou sur le continent. Mais dans la liste des attributions de ces aides, aucune n'est pr vue pour les sourds alors qu'ils ne peuvent pas  tudier ici, puisqu'il n'y a pas des profs signants. Les sourds sont souvent oubli s de notre soci t  moderne», d plorent-elle avant de conclure : «En gros, la concr tisation de notre travail serait que nous soyons en  galit  avec vous, les entendants, et on en est loin!» ■ Manon PERELLI

*Makaton est un programme de langage   l'intention des adultes et des enfants   troubles divers de la communication et de l'apprentissage. Il utilise en grande partie des pictogrammes stylis s, mais aussi le langage parl  et un langage des signes

41% DE LA JEUNESSE CORSE VIT DANS LE RURAL



Il n'y aurait paraît-il que des «vieux» dans le rural et plus particulièrement dans le rural corse. Une récente étude de l'Insee Corse* vient nuancer cette idée... et quelques autres.

Au 1^{er} janvier 2018, on recensait en Corse 75 500 jeunes âgés de 3 à 24 ans, dont 31 290, soit 41 %, vivaient dans une commune rurale. Avec 4 points de plus qu'en France de province, la Corse est au 6^e rang des régions où cette part est la plus importante. Avec toutefois une spécificité insulaire : des jeunes résidant plus souvent dans des espaces ruraux autonomes [où le pourcentage de population qui se déplace, chaque jour, de la campagne vers la ville pour le travail est en deçà de 15 %] que dans des espaces périphériques des villes. Avec 23 % de jeunes habitant dans des territoires ruraux autonomes contre 15 % en moyenne de province, la Corse se classe première sur ce critère. A contrario, elle a la plus faible proportion de jeunes installés dans des territoires ruraux sous influence de pôles urbains [18 % contre 23 %]. Dans le rural corse, la part de 3-17 ans vivant dans une famille monoparentale est moins fréquente que dans l'espace urbain : 78 % [contre 75 %] vivent dans un ménage composé d'un couple avec enfants et 50 % vivent dans un foyer avec un frère ou une sœur, comme en ville, mais la part des familles de quatre enfants ou plus est supérieure [6 % contre 5 %], notamment dans les communes rurales autonomes [7 %]. Les jeunes ruraux sont plus souvent dans un foyer où la personne de référence est agriculteur ou artisan, commerçant, chef d'entreprise et sont moins enfants d'ouvriers, notamment dans le rural autonome. La part des jeunes vivant dans un ménage dont la personne de référence est cadre ou professions intermédiaires est par contre plus fréquente dans le rural sous l'influence des pôles urbains [là où on observe un fort taux de population qui se déplace chaque jour, vers la ville pour le travail] que dans les espaces urbains [respectivement 23 % et 12 % contre 22 % et 11 %]. En rural, un logement sur quatre ayant une surface supérieure à 120 m², 72 % des enfants qui y grandissent ont une chambre individuelle contre 69 % de ceux vivant en ville. Mais les jeunes ruraux sont concernés par la sur-occupation des logements dans les mêmes proportions que les jeunes urbains : 14 %. Différence aussi sur le temps passé et les distances parcourues dans les transports pour se rendre dans un établissement d'études : si deux tiers des écoliers vivent dans leur commune de scolarité, la moitié des enfants vivant dans une commune rurale ont un trajet de plus de 18 minutes, soit 6 minutes de plus que pour ceux qui résident en ville et la moitié des collégiens du rural passent plus de 22 minutes dans les transports contre 8 minutes pour ceux habitant en ville.

Les modes de vie chez les 18-24 ans diffèrent également selon le type d'espace où ils résident : en ville, un quart d'entre eux vit seul ou hors ménage, soit quatre fois plus que dans les espaces ruraux.

La répartition des jeunes varie selon les âges : en fonction du cycle de vie, les besoins des familles et des jeunes et donc les choix d'installation varient. Ainsi en 2018, 42 % des enfants de 3 à 10 ans vivaient dans le rural et cette part augmentait de 2 points pour les 10 800 adolescents de 11 à 17 ans. En revanche, les établissements d'études supérieures étant majoritairement situés dans les pôles urbains, la part des jeunes habitant le rural chute de 6 points après 18 ans : sur 22 000 jeunes de 18 à 24 ans, seuls 38 % résidaient hors de l'espace urbain. Ceux restant dans le rural sont plus souvent en emploi, notamment dans les territoires sous influence d'un pôle où un jeune sur deux travaille. C'est dans le rural qu'on observe une plus forte proportion de jeunes apprentis [9 % contre 5 % dans l'urbain], mais aussi de jeunes chômeurs, notamment dans les territoires les plus isolés où un jeune sur cinq est confronté à cette situation. En revanche, au sein des territoires urbains où sont situées les formations du supérieur, 41 % des jeunes sont étudiants. Cela dit, à l'issue des études, le nombre de jeunes vivant dans le rural augmente sensiblement [+ 4 points entre 21 et 23 ans], sans retrouver pour autant son niveau initial. ■ AN

RÉPARTITION DES JEUNES EN CORSE PAR TRANCHE D'ÂGE SELON LE TYPE D'ESPACE EN 2018

	3-10 ans	11-17 ans	18-24 ans	Ensemble des 3-24 ans
Nombre de jeunes	28 929	24 557	21 987	75 472
Rural (%)	42,1	43,8	38,0	41,5
Dont rural autonome (%)	23,4	24,1	21,7	23,1
Dont rural sous influence d'un pôle (%)	18,7	19,7	16,3	18,4
Urbain (%)	57,9	56,2	62,0	58,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

*Quatre jeunes sur dix vivent dans l'espace rural en Corse, par Thomas Dubuis et Antonin Bretel.

Source : Recensement de la Population 2018, exploitation complémentaire.

CONJONCTURE

2021 sans doute en demi-teinte, mais pas en demi-deuil

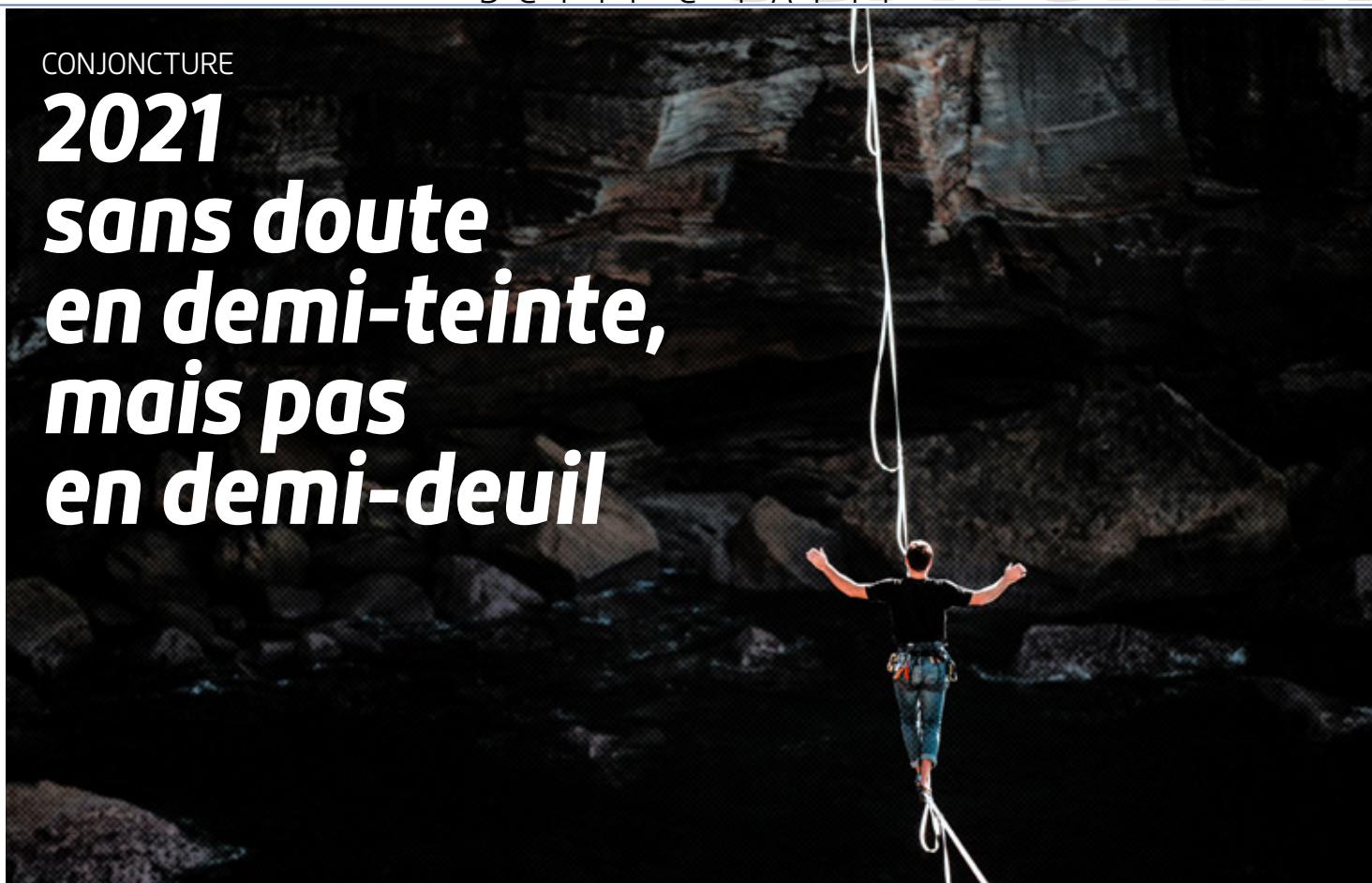


Photo Loïc Leray • Unsplash

Tout n'a pas été rose pour les entreprises corses en 2021. Mais si certains secteurs ont bel et bien pâti, l'effondrement général tant redouté ne s'est pas produit.

Selon la Banque de France, avec une croissance certes pas mirobolante mais positive, l'année écoulée pourrait même se solder par une (très) légère hausse de PIB.

Le 14 janvier, la Banque de France a rendu publiques les «tendances régionales» pour la Corse, qui se fondent sur le jugement des dirigeants quant à l'évolution de l'activité de leurs entreprises. À l'inverse de ce qui a été observé au niveau national, l'activité a plutôt ralenti en décembre 2021. En ce qui concerne l'industrie, les difficultés d'approvisionnement et parfois de recrutement ont pesé sur l'activité; le taux d'utilisation des capacités de production qui approchait les 90 % en décembre 2017, se stabilisait à 68 %, soit un niveau encore en dessous de sa moyenne de longue période [73 %]. Toutefois, les perspectives semblaient «*potentiellement plus favorables*». Traditionnellement porté par les fêtes de fin d'année, le secteur de l'agroalimentaire [denrées alimentaires et boissons] a vu sa progression encore contrainte par des difficultés d'approvisionnement pour des matières premières telles que lait, verre et emballages, dont les prix flambaient, ce qui n'a été que très partiellement répercuté sur les prix de vente. Dans ce secteur, avec une résorption progressive des problèmes d'approvisionnement, un rebond de l'activité est jugé «possible à court terme». Quoiqu'attendue, la baisse de l'activité dans les services marchands a été accélérée par les anticipations négatives nées d'un contexte sanitaire plus anxiogène. Si la filière du transport a pu garder une activité soutenue grâce au regain du transport local de passagers mais aussi de colis durant les fêtes de fin d'année, en revanche, les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et de l'événementiel ont été très affectés par les annonces des nouvelles mesures destinées à limiter la propagation du Covid et, à court terme, l'incertitude est réelle en regard d'un contexte sanitaire très imprévisible. L'activité dans le BTP est, elle, restée «*plutôt bien orientée avec de bonnes perspectives dépendantes, toutefois, des difficultés d'approvi-*

sionnement et de recrutement et des incertitudes sanitaires». S'agissant du gros œuvre, la fermeture de sites pour les congés de fin d'année a eu pour effet une stabilisation de la production en décembre, mais le carnet de commandes est toujours jugé satisfaisant, «majoritairement dans sa composante privée» et les perspectives d'activité sont plutôt bien orientées pour les premiers mois de 2022 sous réserve d'absences au sein des effectifs, en lien avec à la 5^e vague de l'épidémie. Les difficultés de recrutement concernaient environ la moitié des entreprises [52 %, après 51 % en novembre]. Celles d'approvisionnement s'affichaient en baisse légère dans l'industrie [53 % des entreprises, après 56 %] et plus marquée dans le bâtiment [48 % des entreprises, après 58 %]. La Banque de France estime que le PIB, après avoir retrouvé son niveau d'avant-crise lors du troisième trimestre 2021, devrait dépasser ce niveau de 3/4 point en décembre avec une hausse de PIB d'environ + 0,6 % au quatrième trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent, confirmant la prévision d'une croissance de 6,7 % en moyenne annuelle pour 2021. Pour janvier 2022, selon les entreprises interrogées, l'activité progresserait très légèrement dans l'industrie [sauf dans les secteurs touchés par les difficultés d'approvisionnement en composants] et serait stable dans le bâtiment; dans les services certains secteurs prévoient un repli marqué lié au contexte sanitaire [hébergement-restauration, événementiel, etc.] tandis que les services aux entreprises resteraient bien orientés. L'opinion des chefs d'entreprise sur l'évolution de leurs prix se stabilise, à un niveau qui reste élevé; pour ce mois de janvier [mois traditionnel de révision des prix pour beaucoup], la proportion de chefs d'entreprise anticipant une hausse de prix est, nettement au-dessus des années précédentes. ■ AN

CULTURE

Mettre l'audiovisuel et les réseaux sociaux au service du livre

Depuis sa création, en 2008, l'association Musanostra œuvre à la promotion du livre en organisant festivals, rencontres, concours littéraires, ou en réalisant des publications. Pour aller plus loin, elle est allée à la rencontre des lecteurs de Corse pour écouter, filmer et enregistrer leurs souvenirs liés au livre. En décembre 2021, face à la caméra, 75 femmes et hommes, originaires de toute la Corse, de tout âge et représentatifs de toutes les catégories socioprofessionnelles ont répondu à deux questions : quels souvenirs gardez-vous de votre accès à la lecture ? quel est le livre qui a une importance particulière dans votre existence ?



Le livre qui compte

Chaque entretien a donné lieu à deux programmes audiovisuels, destinés à être diffusés sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn) et la chaîne YouTube de l'association Musanostra. Dans un premier épisode diffusé à 9h30, une personne témoigne de son accès à la lecture. Dans un second épisode diffusé le même jour à 19h30 cette même personne présente un livre qui l'a particulièrement marquée dans sa vie personnelle ou professionnelle. « Des programmes audiovisuels au format court, intenses dans leurs contenus, riches d'expériences humaines inédites, souligne l'auteur et réalisateur Francis Guthleben, membre de Musanostra qui a conçu et réalisé le projet. Nous voulons promouvoir le livre auprès de tous les publics en allant à leur rencontre là où ils se trouvent, en l'occurrence les réseaux sociaux, et en adoptant leurs codes. » Soutenue par la Fondation du Crédit Mutuel sous l'égide de la Fondation de France et la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen, la diffusion de cette série intitulée Le livre qui compte a démarré le 15 janvier. Tout au long de l'année 2022, un nouveau témoignage sera diffusé tous les trois jours. ■ AN

LABEL «VILLE D'ART ET D'HISTOIRE»

Ajaccio recense son patrimoine

Afin de répondre aux exigences du label « Ville d'art et d'histoire » que lui a attribué le ministère de la Culture en 2012, la Ville d'Ajaccio s'est engagée à réaliser un grand recensement du patrimoine matériel de son territoire. Ajaccio étant par ailleurs classée, sur 78 hectares, zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager [ZPPAU], futur site patrimonial remarquable [SPR], c'est sur ce champ topographique qu'est mené ce minutieux travail d'inventaire qui offre aussi un outil de connaissance de l'histoire locale pour le public. Il porte sur les biens immobiliers et mobiliers, publics ou privés, ayant surtout un intérêt culturel, historique ou scientifique et notamment autour de 15 monuments « historiques classés ou inscrits », 105 monuments « remarquables » et 467 monuments « intéressants ». L'enjeu et la difficulté de la recherche ne tiennent pas tant au repérage et à la description des édifices, mais plutôt, explique la Direction du patrimoine de la ville, en charge du dossier, à la gestion rigoureuse des très nombreuses sources d'archives. Plus de 70 000 pièces sont actuellement étudiées et depuis 2019, environ 23 400 pièces ont déjà été dépouillées. Outil décisionnel pour la mise en œuvre des politiques culturelles, patrimoniales, économiques et touristiques du territoire, l'inventaire général du patrimoine offre aussi une connaissance actualisée et une expertise scientifique sur le patrimoine local. Il est par ailleurs un support de connaissance de l'histoire locale et constitue également un précieux outil d'accompagnement pour la création d'un futur centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine [CIAP] à la maison Elisa. ■ AN

Les chiffres de la semaine

5

communes de Haute-Corse ont été reconstruites en état de catastrophe naturelle suite à des intempéries survenues à l'automne 2021 : Pancheraccia, pour les inondations et coulées de boue survenues entre le 3 et le 5 octobre 2021 ; ainsi que Bastia, Pero-Casevecchie, San-Giovanni-di-Moriani et Taglio-Isolaccia pour les inondations et coulées de boue qui se sont produites du 14 au 15 novembre 2021.

Les chiffres de la semaine

2755

milliardaires dans le monde ont vu leur fortune augmenter davantage lors de la pandémie de Covid-19 qu'au cours des quatorze dernières années, qui avaient déjà été une aubaine pour les milliardaires, selon un rapport de l'ONG Oxfam consacré aux « inégalités record engendrées par la Covid-19 ». Les 10 hommes les plus riches du monde détiennent plus que les 3,1 milliards de personnes les plus pauvres.

Les chiffres de la semaine

28 631

immatriculations de voitures neuves enregistrées par la préfecture de Corse : l'année 2021 se solde par un bilan régional positif, avec une reprise de 36 % par rapport à 2020 alors qu'à l'échelle nationale, l'activité se maintient à un niveau historiquement bas. Toutefois, la Corse ne retrouve pas un niveau de ventes supérieur ou équivalent à celui d'avant-crise -17,7 % par rapport à 2019 contre -24,9 % au national.



**CREATION
SOCIETE**

N° 01

BALIDIS DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Jacuminu
Route de Calvi - Mezzavia
20167 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 15/12/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Sigle : BALI DISTRIBUTION
Dénomination : **BALIDIS DISTRIBUTION**
Siège : Lieu-dit Jacuminu - Route de Calvi - MEZZAVIA - 20167 AJACCIO
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : Exploitation et gestion d'une centrale d'achat en produits divers non alimentaire, achat et vente sans transformation de produits à des détaillants, grossistes, collectifs, particuliers ou tous autres professionnels, vente de produits d'hygiène, de produits C.H.R, d'objet de décoration et d'ameublement et prestations de service, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Viviane BABY, demeurant 16 Allée des Mimosas - Lieu-dit Castagnola - 20167 Alata,
Directeur général : Monsieur Yannick Antoine, Hervé LIONNAIS, demeurant 2 allée des Hirondelles - Résidence du Golfe - Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/01/2022, il a été constitué une SARL dénommée :
AS BUSINESS HOLDING
Siège social : Résidence Candia, bât A2, rue François Pietri, 20090 Ajaccio
Capital : 500 €
Objet : La location meublée et équipée sur biens propres à titre professionnel ou non avec éventuellement fournitures de prestations de services.
Gérant : M. ASSABBAI Ali, Résidence CANDIA, bât A2, Rue François PIETRI, 20090 Ajaccio
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23 Novembre 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **SAS PAOLI François-Secondo**
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 64000 euros
SIEGE : Cateraggio, 20270 Aleria
OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :
- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 25 des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant.
Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PREsIDENT : Monsieur François-Secondo PAOLI demeurant Pollonucci, 20272 Pianello. **IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,
Paoli François-Secondo.

N° 04



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23 Novembre 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **SAS ALAIN LUGARINI**
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 132000 euros
SIEGE : Pozzo di Luiggi, 20270 Aleria
OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :
- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 25 des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant.
Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PREsIDENT : Monsieur Alain LUGARINI demeurant Pozzo di Luiggi, 20270 Aleria. **IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 05

URBAT BET CORSE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Arutoli
Route de Muratello
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PORTO-VECCHIO du 29 décembre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **URBAT BET CORSE**
Siège : Lieu-dit Arutoli, Route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio
Durée : 99 ans
Capital : 2000 euros
Objet : Réalisation d'études techniques, suivi et contrôle de tous travaux de toutes natures et génie civil.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. José, Antonio MONTEIRO, demeurant Quartier de Tozza, 20135 Conca
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 03 janvier 2022, à Sant'Andréa-di-Cotone [20221], il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination de la société : **CG SERVICES**
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Objet :
- La commercialisation de matériels, fournitures bureautiques et informatiques ;
- La création de sites internet et plus largement de solutions informatiques diverses ;
- La maintenance informatique ;
- La vidéosurveillance et systèmes d'alarme ;
- L'administration et l'architecture réseau ;
- La téléphonie ;
- La formation dans le domaine informatique ;
- Le câblage électrique et informatique ;
Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.
Siège social : Hameau de Cotone, Sant'Andréa-di-Cotone 20221
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au répertoire des métiers de Bastia.
Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.
Gérant : Monsieur Joseph, Jean-Baptiste CAPOCCHI, demeurant Hameau de Cotone, Sant'Andréa-di-Cotone 20221.
Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,
CAPOCCHI JOSEPH, La gérance.

N° 07



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 11 janvier 2022, déposé au SPFE de BASTIA le 13 janvier 2022, il a été constituée une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : **FB Immo**
Siège social : Santo-Pietro-Di-Tenda [20246], Hameau de Casta
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia,
Objet social : La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Capital social : 110.500,00 Euros
Apport en numéraire : 3.000,00 euros
Apport en nature : divers biens immobiliers pour une valeur de 107.500,00 euros
Gérants : Monsieur Florian Gilbert Jacques VOLELLI et Monsieur Brice VOLELLI demeurant à OLETTA [20232], Résidence Les Oliviers.
Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit d'un ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ghisonaccia, du 16/12/2021, il a été constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes :
Objet : La promotion immobilière, l'assistance à promotion immobilière, l'activité de marchand de biens, le conseil en promotion immobilière et en commercialisation, en communication, marketing. L'acquisition, la vente de biens immobiliers ou mobiliers. La location et gestion pour son compte de biens et droits immobiliers, meublés ou non. La participation de la société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social.
Dénomination : **SAS IM**
Siège social : Résidence SAN MICHELE, 20240 Ghisonaccia
Capital : 500€. **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de Bastia. **Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les statuts. **Clauses restreignant la libre cession des actions** : La cession de Titres de capital et/ou de Valeurs mobilières à un tiers n'ayant qualité d'associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. La décision d'agrément est prise à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. **Président** : ROCCHI Lucien demeurant Résidence San Michele, 20240 Ghisonaccia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 14 janvier 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : STUDIO RENOSO,
SIEGE SOCIAL : 41, chemin Di Prati, San Biaggio, Ajaccio (Corse)

OBJET : Travaux de photographie pour particuliers, entreprises et établissements scolaires. Prise de vue, retouche numérique, télé pilotage de drone, création de médias digitaux.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Benjamin RAYNAUD, demeurant 41, chemin Di Prati, San Biaggio, Ajaccio (Corse).

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/12/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

MB ST LUCIE

Siège social : Pont de Conca, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio

Capital : 1.000 €

Objet : La réalisation de tous commerces de boulangerie et produits alimentaires spécialisés.

Président : M. BATESTI Adrien, Pont de Conca, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio
Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TAVERA du 12/01/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

AUX TEMPS DES SAISONS PAYSAGE

Siège : U Corsu, 20163 Tavera

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : Conception et création de parcs et de jardins, conseils en architecture paysager. Entretien d'espaces verts et réalisation de petits travaux de construction d'ouvrages paysagers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Benoit, René, Gérard HALOT demeurant U Corsu, 20163 Tavera

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 13 janvier 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SERENO,
SIEGE SOCIAL : ZA du Stiletto, Espace Lupecia, Lot 25, Ajaccio (20090)

OBJET : Les activités de construction-vente, promotion immobilière à titre principal et de marchand de biens à titre accessoire ; l'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et droit immobiliers, et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.

PRESIDENT : La société D S FINANCES, Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège est à AJACCIO (20090) ZA du Stiletto, Espace Lupecia, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 833566920, représentée par en qualité de Président.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le président.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laurent MATIVET, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «L'Office du Cours», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7, cours Napoléon, le 3 janvier 2022, enregistré au SPFE AJACCIO le 11/01/2022, référence 2022 N°7, a été constituée la Société Civile Immobilière suivante :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : SCI FILAE.

Siège social : Alata (20167), Les Collines de Trova, Lot 18.

Durée : 99 années

Capital social : 1000,00 EUR

Apports numéraires :

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Eric GIANNINI demeurant à Alata (20167), Lotissement des Collines de Trova.

RCS : Ajaccio.

Pour avis,
Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP à Santo Pietro di Tenda en date du 10/01/2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **Objet :** L'acquisition, la viabilisation, l'aménagement, la construction d'immeubles, sauf activités réglementées, la vente en bloc ou par lots de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis ; la promotion, la gestion et la réalisation de projets immobiliers, la commercialisation de toutes opérations immobilières et de tous immeubles et/ou terrains.

L'études, l'ingénierie, l'assistance à maîtrise d'ouvrage de tout programme immobilier bâti ou non. Marchand de biens, location de biens immobiliers.

Dénomination : CMG.

Siège social : Lieu-dit Pedì Marinu, Haméau de Casta, 20246 Santo Pietro di Tenda.

Capital : 1.000 €.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Béziers.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement, par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Cession des actions : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des Associés.
Président : MEONI Charles demeurant Les Pins Parasols II - Bd Benoîte Danesi - 20200 Bastia.

Pour avis,
Le président.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à San Gavino di Carbini du 23/12/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

ANTOINE LOUISE MAISETTI

Sigle : A.L.M.

Siège social : Gialla, 20137 San Gavino Di Carbini

Objet social : Location nue, Location meublée ou para-hôtelière, Location de bateau avec ou sans moteur et avec ou sans skipper.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Antoine-Dominique, Alain MAISETTI, demeurant Immeuble Shoop, 3 rue Général Leclerc, 20137 Porto-Vecchio, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/01/2022, il a été constitué une SCI dénommée :

L'ARBITRU

Siège social : Lotissement Tintoraghju, rte de San Gavino, 20600 Furiani

Capital : 1.000 €

Objet : Location de d'immeubles

Gérant : M. VECCHIETTI Jean-Charles Lotissement Tintoraghju, Rte de San Gavino, 20600 Furiani

Cession des parts sociales : Cession de part avec agrément.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

HJC HOLDING

Société Civile

Au capital de 4.065.000,00 Euros

Siège social : 1, rue Dinelli

Ficabruna, 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BIGUGLIA (20620) du 25 novembre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : HJC HOLDING

Siège social : Biguglia (20620), 1, rue Dinelli, Ficabruna.

Objet social :

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 4.065.000,00 constitué comme suit :

Apport en nature :

4.064.000,00 euros, constitué au moyen de l'apport de l'intégralité des titres de Monsieur Mme Joëlle BOURDIEC des Sociétés SEDDA, SEDAFAIS, SEDAGEL, MECAFROID, SCSS, SUPER GROS 193 et PURETI

Apport en numéraire : 1.000,00 euros.
Gérance : Madame Joëlle BOURDIEC [veuve CASONI], demeurant à BIGUGLIA (20620), 1, rue Dinelli, Ficabruna.

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

- Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PENTA DI CASINCA du 13/01/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : EVA

Siège social : Résidence Casinca, Route d'Orezza, 20213 Penta Di Casinca

Objet social : L'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou de biens et droits immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Eva Delphine, Chrystèle GAUTRENEAU, demeurant Résidence Casinca, Route d'Orezza, 20213 Penta Di Casinca,

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi en date du 17 janvier 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : NIRVANA NATURE ONLINE, SIGLE : N.N.O,

SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de la Gravona, 20167 Tavaco [Corse-du-Sud]
OBJET : Activité de décorateur d'extérieur, réalisation et vente de plans d'aménagements pour l'extérieur ; vente en ligne de produits d'entretien, d'extérieur, de jardinage, d'outillage ; plateforme en ligne de mise en relation de particuliers, professionnels et/ou fournisseurs de produits d'entretien, d'extérieur, de jardinage et d'outillage et toutes activités connexes pouvant s'y rapporter ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT : Monsieur Nicolas, André, René BOYER, demeurant Route d'Alata, N°42, Lotissement San Biaggio, AJACCIO [Corse],

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Jean-Paul, André, Olivier BOYER-GHISLAIN, né le 25 mars 1985 à RUEIL-MALMAISON (Hauts de Seine), demeurant Route d'Alata, 42 San Biaggio, AJACCIO [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 03 janvier 2022, à MONTE [20290], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :

PRORENOV

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : Tous travaux d'installation électrique dans tous locaux, la fourniture et la pose d'automatismes, alarmes et systèmes de vidéo-surveillance, courants faibles et contrôles d'accès, ainsi que tous travaux de maçonnerie générale et de gros œuvre de bâtiment.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et fi-

nancières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : 95 Route de Cardiccia, Lieu-dit Angiolasca, 20290 Monte.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Monsieur DIAS DA SILVA Michel, Alexandre. Né le 22 septembre 1994 à Bastia (Haute-Corse), demeurant 95 Route de Cardiccia, Lieu-dit Angiolasca, 20290 Monte, de nationalité française. Célibataire.

Transmission des actions - Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à NICE du 14/12/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : SCI DI RUZZA

SIEGE : Lieu-dit Casetta [20232] Oletta

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

CAPITAL : 1.000 €

OBJET : Acquisition, gestion et, plus généralement, exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, ou mobiliers. Prise de participation dans toutes sociétés immobilières. Obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

GERANT : Mme Gabrielle DI RUZZA, demeurant à Oletta [20232], Lieu-dit Casetta.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision unanime.

Pour avis,

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BONIFACIO du 07.01.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ALOHA-CORSICA

Siège : Route de Sartène, Liccittella, 20169 Bonifacio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : Organisation d'excursion à vocation touristique ou événementiel par transport maritime, promenades, croisières diurnes et nocturnes à partir de l'île de Corse.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives

sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Gilles PEREZ, demeurant à Route de Sartène, 20169 Bonifacio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 14 janvier 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CHK BOAT CORSICA, SIEGE SOCIAL : SCI JLCA, ZA Cantone, Calvi [Corse]

OBJET : L'acquisition, la location et la gestion de tout type de véhicule à moteur ou à voile ou véhicule ou terrestre, marin ainsi que aérien ;

- L'acquisition, la location, la gestion de tous biens immobiliers ;

- L'activité de conciergerie ;

- Le conseil en entreprise ;

- le négoce de tous types de produits ;

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Monsieur Christian CAMILLERI, demeurant Lieu-dit Musella, BONIFACIO [Corse].

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

Le Président ou le représentant légal.

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 14 janvier 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CURIOSITAS,

SIEGE SOCIAL : 6, Rue François Pietri, Résidence Prince Impérial, AJACCIO [Corse]

OBJET : La vente au détail sous l'enseigne « Nature & Découvertes » tous biens et articles, matériels et immatériels sur le thème de la nature, des sciences, de l'éducation et de l'environnement et, notamment, des articles relevant des gammes jardin, randonnée, scientifique, bien être de la personne, art de vivre, saveurs, jeux et jouets, sons de la nature et musique, images animées ou fixes, livres, bijoux, animation ou spectacle ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 5000 euros

PRESIDENT : La société FC HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 102.000 euros, dont le siège est au 6, Rue François PIETRI, résidence Prince IMPERIAL, AJACCIO [Corse], immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 829879683, représentée par Monsieur Fabrice Carta en qualité de Président.

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

MODIFICATION GERANT

N° 25

RÊVE DE VERT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Chez Mr MARESCA Eric
Chemin de Padorella - Lieu-Dit Brunetto

20169 Bonifacio

897 484 259 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Eric MARESCA de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Christian DUMAS, demeurant Lieu-dit BRUNETTO - 20169 BONIFACIO, pour une durée illimitée à compter du 01 octobre 2021.

Le nom de Monsieur Eric MARESCA a été retiré de l'article 17 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Christian DUMAS, nouveau gérant.

Pour avis,
La Gérance.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 26

Dénomination sociale :

MONTHABOR

Forme : SCI

Siège social : Allée des Girelles
Lieu-dit Ghatone - 20166 Pietrosella

Capital social : 300.000 Euros

Numéro Siren :

840 366 595 RCS Ajaccio

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANCE

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 07 janvier 2021, il a été pris acte de la nomination de Madame Française BAZDIKIAN épouse GAFFORY, demeurant à PIETROSELLA [20166], Allée des Girelles, Lieu-dit Ghatone, en qualité de nouveau Gérant, à compter du 07 JANVIER 2021 pour une durée non limitée, en remplacement de Monsieur Robert BONARDI, Gérant démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

N° 27

FORMUS

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 100.00 €
 Siège social : Lieu-dit Musoleu
 Allée des Palmiers - 20213 Folelli
 538 713 785 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale mixte du 9 novembre 2021 : Il a été pris acte de la démission du gérant Monsieur Joseph MORAZZANI ce jour et la nomination en remplacement Monsieur Jean-François MORAZZANI demeurant Résidence E Caselle - Bâtiment B - 20200 MIOMO, en qualité de nouveau gérant à compter de ce jour pour une durée indéterminée. L'article 13 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le gérant.

N° 28

SOCIETE CAP CORSE CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 50.000 euros
 Siège social : Morsiglia
 20238 Morsiglia
 807 765 151 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er janvier 2022 : Monsieur Antoine Amorini, demeurant 27, Route de Ville - 20200 Bastia, a été nommé en qualité de Co-Gérant à compter du 1er janvier 2022. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 29

POGO

Société Civile
 Au capital de 150.000 €
 Siège social :
 32, boulevard Père Joseph Wresinski
 95540 Méry-Sur-Oise
 487 705 733 R.C.S. Pontoise

Aux termes du PV du 04 janvier 2022, l'unanimité des associés a décidé de transférer le siège social au 4, Lieu-dit Tinuta - 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, à compter du 04 janvier 2022. Durée : 99 ans. Objet social : Acquisition et vente de tous biens immobiliers. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de PONTOISE et au RCS d'AJACCIO.

N° 30

PIERRE CULIOLI

SAS au capital de 10000 €
 Siège social :
 Centre d'Activité du Stabiacciu
 Lieu-dit Mazzeta, 20137 Porto-Vecchio
 531 290 567 RCS Ajaccio

PAR PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE du 01/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 1, Rue Borgo, 20137 PORTO-VECCHIO, à compter du 01/01/2022. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 31

GROUPE BURCHI

SAS au capital de 1000 €
 Siège social : Lot Pianu di Gatti
 Marine de Sisco - 20233 Sisco
 RCS Bastia 898 689 054

L'assemblée générale extraordinaire du 10/01/2022 a décidé le transfert du siège social à compter du 10/01/2022 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : Le siège social de la société est fixé au Lot Pianu di Gatti, Marine de Sisco, 20233 SISCO.

- Nouvelle mention : Le siège social de la société est fixé au 138, avenue de la Libération, 20600 BASTIA.

L'inscription modificative sera portée au RCS BASTIA tenue par le greffe du tribunal.

Jean-Luc BURCHI.

N° 32

« SANNA IMMOBILIER »

Société Civile Immobilière
 Au capital social de 1000 €
 Siège social : Avenue Maréchal Juin
 Résidence des Fleurs
 Bat. B6, Les Bleuets, 20090 Ajaccio
 RCS Ajaccio : 750 847 824

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2021, il résulte que :

Le siège social a été transféré à : Les Hauts de Sanguinaires, Bâtiment B, Rue de l'Archipel, 20000 Ajaccio, à compter du 30 décembre 2021.

L'article « Article 4 - Siege social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 33

CM IMMOBILIER

Société Civile Immobilière
 Au capital de 100.000 euros
 Siège social : Résidence Alba Serena
 Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna
 RCS Ajaccio 904 447 190

Aux termes d'une délibération en date du 18/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Résidence Alba Serena - Porticcio - 20166 GROSSETO-PRUGNA au Hôtel-Restaurant L'Isollella - Lieu-dit Agnarello - 20166 PIETROSELLA à compter du de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 34

ALMALEA

Société Civile
 Au capital de 1.000.000 €
 Siège social :
 59/61 Quai Jérôme Comparetti
 20169 Bonifacio
 839 769 684 R.C.S. Ajaccio

Suivant PV du 7 janvier 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 74, Avenue Paul Doumer, 75116 PARIS. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio et Paris.

N° 35

ALMA SANTA MANZA

Société Civile
 Au capital de 1.000 €
 Siège social :
 59/61 Quai Jérôme Comparetti
 20169 Bonifacio
 848 826 509 R.C.S. Ajaccio

Suivant PV du 7 janvier 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 74, Avenue Paul Doumer, 75116 PARIS. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio et Paris.

N° 36

ALMA TRINITE

Société Civile
 Au capital de 12.000 €
 Siège social :
 59/61 Quai Jérôme Comparetti
 20169 Bonifacio
 841 121 809 R.C.S. Ajaccio

Suivant PV du 7 janvier 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 74, Avenue Paul Doumer, 75116 PARIS. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio et Paris.

N° 37

ALMALEX

Société Civile
 Au capital de 1.000.000 €
 Siège social :
 59/61 Quai Jérôme Comparetti
 20169 Bonifacio
 839 770 054 R.C.S. Ajaccio

Suivant PV du 6 janvier 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 74, Avenue Paul Doumer, 75116 PARIS. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio et Paris.

N° 38

ALMANON

Société civile
 Au capital de 1.000.000 €
 Siège social :
 59/61 Quai Jérôme Comparetti
 20169 Bonifacio
 839 769 205 R.C.S. Ajaccio

Suivant PV du 6 janvier 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 74, Avenue Paul Doumer, 75116 PARIS. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio et Paris.

N° 39

ALMA

Société Civile Immobilière
 Au capital de 12.000 €
 Siège social :
 59/61 Quai Jérôme Comparetti
 20169 Bonifacio
 834 571 903 R.C.S. Ajaccio

Suivant PV du 6 janvier 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 74, Avenue Paul Doumer, 75116 PARIS. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio et Paris.



04 95 32 04 40

N° 40

MP CARRELAGE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital social de 4000 euros
 Siège social : Résidence des Golfes
 Immeuble St-Florent
 rue Martin Borgomano, 20090 Ajaccio
 N° RCS : 884 065 509 Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de la décision de l'associé unique du 01 Décembre 2021, il résulte que : Le siège social a été transféré à Lotissement Luciani, Route de Trova, 20167 ALATA, à compter du 01 Décembre 2021. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour Avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 41

SERRA CONSTRUCTIONS

Société Par Actions Simplifiée
 Au capital de 550.000.00 €
 Siège social : ZA du Stiletto
 Espace Lupecia - 20090 Ajaccio
 508 938 735 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal en date du 27 décembre 2021, il résulte que l'associée unique a décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiées, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacés par celles-ci après : FORME : Société par actions simplifiée SIEGE SOCIAL : ZA du Stiletto - Espace Lupecia - 20090 Ajaccio

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION : Président : - D S FINANCES, Société Par Actions Simplifiée au capital de 500.000.00 € dont le siège social est situé ZA du Stiletto - Espace Lupecia - 20090 AJACCIO, immatriculée au sous le n°833 566 920 au RCS d'Ajaccio. Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 42

SASU AGENCE IMMOBILIERE DU VALINCO

Société par Actions Simplifiée
 à Associé Unique
 Au capital de 10.000 €
 Siège Social : 4, Impasse Quatrina
 20110 Propriano
 RCS Ajaccio B - SIREN : 838 419 539

Par décision de l'AGO du 15/11/2021, il a été décidé à compter du 16/11/2021 de : - Prendre acte du départ du Directeur Général Mme MOCCHI Muriel démissionnaire. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 43

**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tel : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

BLUE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100.000 Euros
Siège social : Résidence Sant'Erasmus
Chemin du Chinchine, (20600) Furiani
R.C.S : Bastia N° 803 781 871

MODIFICATION STATUTAIRE

L'associé unique en assemblée générale extraordinaire en date du 02 Décembre 2021 a décidé de nommer Mme Sophie THIRY demeurant à CAGLIARI (09100) 56, Via des Conversi (Italie) gérante de la société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Olivier Zoheir THIRY démissionnaire à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 21 des statuts, ainsi que de transférer le siège social à compter du même jour de FOLELLI (20213), Résidence Les Amandiers, Lot 5 à FURIANI (20600), Chemin du Chinchine, Résidence Sant'Erasmus et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis, Le gérant.

N° 44

ORABONA INVESTISSEMENTS

Société de Participations
Financières de Professions
Libérales de Pharmacien
Au capital de 1.000,00 euros
**En cours de transformation
En Société Civile**

Siège social : 17, rue César Campinchi
20200 Bastia
823 719 893 RCS Bastia

Suivant décision en date du 04.11.2021, l'associée unique a préalablement modifié son objet social, puis décidé la transformation de la Société en Société Civile à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Objet

Ancienne mention : La société a pour objet exclusif, conformément à l'article 31-1 de la loi numéro 90-1258 du 31 décembre 1990, la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral régies par l'article 1er, alinéa 1 de la loi susvisée et ayant chacune pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation et à son développement et notamment la fourniture de prestations de services d'assistance administrative, financière et comptable aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Nouvelle mention : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,
- Administration de société,
- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Madame Sophie ORABONA, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par :

Madame Sophie Emilie Laurence ORABONA demeurant à BASTIA (20200), 17, rue César Campinchi.

Pour avis, La Gérance.

N° 45

Monsieur Jacky TRANI

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs suivant arrêté préfectoral de la Corse-du-Sud N° 2010/01
Mandataire Judiciaire à la procédure de rétablissement personnel
Expert Judiciaire
Près la Cour d'Appel de Bastia
Administrateur provisoire en copropriétés successions et entreprises

Le 19 octobre 2021, par jugement, numéro de minute 21/244, numéro de dossier RG 21/00825, Monsieur FOUQUET Président du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO a désigné Mr TRANI Jacky, domicilié 27, cours Napoléon à AJACCIO et ce pour une durée de 24 mois, en qualité de mandataire successoral pour administrer la succession de Madame Catherine Alexandra MAUVE épouse PINELLI décédée le 17 avril 2013.

Pour avis,

N° 46

LES LOGES DU SUD

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social :
2670, chemin de la Souque
13090 Aix En Provence
829 087 691 RCS Aix En Provence

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE
JAL HAUTE-CORSE**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 30 décembre 2021, il résulte qu'à compter de ce jour :

* **L'objet social de la société a été étendu, aux activités et opérations suivantes :** L'exploitation de tout établissement à usage d'Hôtel, de Chambres d'Hôtes, de Résidence de Tourisme.

* **Le siège social a été transféré d'AIX EN PROVENCE (13090), 2670 chemin de la Souque, à OLETTA (20232) - (Haute-Corse) 3, Lotissement Mercurio.**

Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 829 087 691 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Bastia. **Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.**

Pour avis,

Le Président, GIORGI Borromée.

N° 47

ALOES

SARL au capital de 7.500 €uros
Siège social : ZI de Baléone
Lotissement Pasqualini
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 450 821 822

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 17/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7.500 €uros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Jean-François PILLIAT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :** Monsieur Toussaint LUCIANI, demeurant Lieu-dit Carbonaggia, 20140 MOCA-CROCE.

Pour avis, Le Président.

N° 48

CAP MARCHINI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
c/o Madame Marie-Ange Mazzoni
1, rue Saint-Joseph, 20200 Bastia
880 065 131 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 11 janvier 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de restreindre l'objet social à l'activité d'hôtellerie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 49

Monsieur Jacky TRANI

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs suivant arrêté préfectoral de la Corse-du-Sud N° 2010/01
Mandataire Judiciaire à la procédure de rétablissement personnel
Expert Judiciaire
Près la Cour d'Appel de Bastia
Administrateur provisoire en copropriétés successions et entreprises

Par ordonnance en date du 12 octobre 2021 N° RG 21/00116, Monsieur Alain FOUQUET, Président du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO et à la requête de Madame Gisèle VALLI, a désigné Monsieur Jacky TRANI domicilié 27, cours Napoléon à AJACCIO en qualité de Liquidateur de la SCI DU LIACANTI.

Pour avis,

N° 50

**SOCIETE D'EXPLOITATION
DES ETABLISSEMENTS
CRUCIANI**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 180.000.00 €
Siège social : Lieu-dit Paluro
Casatorra - 20620 Biguglia
384 418 836 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2021, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques

GERANT : Fin des fonctions de Monsieur Antoine François CRUCIANI qui sont remplacées par celles-ci après :
FORME : Société Par Actions Simplifiée
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. **Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

AGREMENT : Agrément de toutes les cessions d'actions par la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur François Marie CRUCIANI, demeurant à Biguglia 20620 (Haute-Corse), Lieu-dit Paluro, Casatorra Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 51

CORSISO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8000.00 €
Siège social : ZA du Stiletto
Espace Lupecia - 20090 Ajaccio
820 018 125 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal en date du 27 décembre 2021, il résulte que l'associée unique a décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiées, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacés par celles-ci après :

FORME : Société par actions simplifiée
SIEGE SOCIAL : ZA du Stiletto - Espace Lupecia - 20090 Ajaccio
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. **Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires
NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION : **Président :** - D S FINANCES, Société Par Actions Simplifiée au capital de 500.000.00 € dont le siège social est situé ZA du Stiletto - Espace Lupecia - 20090 Ajaccio, immatriculée au sous le n°833 566 920 au RCS d'AJACCIO, Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d' Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 52

Monsieur Jacky TRANI

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs suivant arrêté préfectoral de la Corse-du-Sud N° 2010/01
Mandataire Judiciaire à la procédure de rétablissement personnel
Expert Judiciaire
Près la Cour d'Appel de Bastia
Administrateur provisoire en copropriétés successions et entreprises

Le 22 juillet 2021, Monsieur Christophe GOURLAOUEN, Juge de la Mise en Etat du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO, a désigné par ordonnance N° RG 20/00896, Monsieur Jacky TRANI domicilié au 27, cours Napoléon à AJACCIO en qualité d'administrateur provisoire de la succession de Madame Denise MAZIN décedée le 30 novembre 2019.

Pour avis,

N° 53

Monsieur Jacky TRANI

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs suivant arrêté préfectoral de la Corse-du-Sud N°2010/01
Mandataire Judiciaire à la procédure de rétablissement personnel
Expert Judiciaire
Près la Cour d'Appel de Bastia
Administrateur provisoire en copropriétés successions et entreprises

Le 13 novembre 2020, Monsieur Christophe GOURLAOUEN, Juge de la Mise en Etat du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO, a désigné par ordonnance Numéro RG 19/00267, Monsieur TRANI Jacky es qualité d'administrateur provisoire des successions de Monsieur Joseph Antoine NICOLI décedé le 28.02.1955 et Madame Marie Catherine MICHELANGELEI décedée le 16.03.1972.

Pour avis,

N° 54

LES LOGES DU SUD

SAS au capital de 1000 €

Siège social :

2670, chemin de la Souque

13090 Aix en Provence

829 087 691 RCS Aix en Provence

D'un procès verbal de l'assemblée générale du 30 décembre 2021, il résulte qu'à compter de ce jour : l'objet social de la société a été étendu aux activités et opérations suivantes : l'exploitation de tout établissement à usage d'hôtel, de chambres d'hôtes, de résidence de tourisme, le siège social a été transféré au 3, Lotissement Mercurio, 20232 Oletta. Président : M. GIORGI Borromée, 10, Boulevard Auguste Gaudin, 20200 Bastia. Les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés. Nouvelle immatriculation au RCS de Bastia.

N° 55

FATTU IN CASA

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Au capital de 5.000 €

Siège : Lieu-Dit Tenutella

20113 Olmeto-899198154 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 02/12/2021, il a été décidé de :
- Nommer Président M. CUCCU Paolo lieu-dit Tenutella, chez Pierre Paul Paolletti, Pianelli, 20113 Olmeto en remplacement de Mme PERONI Valentina démissionnaire.
Mention au RCS d'ajaccio.

N° 56

CAFIP

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000,00 €
Siège social : Lieu-dit Casatorra
20620 Biguglia
824 821 516 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 02 janvier 2022 :
- Le siège social a été transféré, à compter du 02/01/2022, de BIGUGLIA (Corse) Lieu-dit Casatorra, à BASTIA (Corse), Résidence Saint Joseph, Bât B, Route Royale.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
- L'objet social a été étendu à l'activité suivante : Soutien et développement aux logiciels à codes libres et ouverts.
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 57

VILLAS LUXURY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 300 euros
Siège social : Lieu-dit Sila
20138 Coti-Chiavari
880 714 514 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 05/01/2021, l'AGE des associés de la SARL VILLAS LUXURY a décidé de transférer le siège social de : Bât 7, Grosseto-Prugna, Rue du Centre Equestre, 20166 PORTICCIO, au Lieu-dit Sila, 20138 COTI-CHIAVARI, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Aux termes de la même délibération en date du 05/01/2021, a été nommé en qualité de cogérant Monsieur Christian DESOLE-MILIANI, demeurant Lieu-dit Sila, 20138 COTI-CHIAVARI, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis,
La Gérance**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 58

CROSCIANO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.601 euros
Porté à 1.824 euros
Siège social : Hameau de Oreta
20233 Pietracorbara
892 142 944 RCS Bastia

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/12/2021,
- Du certificat de dépôt des fonds établi le 28/12/2021 par la banque Société Générale,
- Du procès-verbal des décisions du Président du 28/12/2021 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,
Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 223 euros par émission de 223 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1.601 euros à 1.824 euros.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :
Le capital social est fixé à mille six cent un euros [1.601 euros].

* Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à mille huit cent vingt-quatre euros [1.824 €].

N° 59

CAP MATERIAUX

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 15.000 euros
Siège social : Chemin de Cepita
20228 Luri-520 017 989 RCS Bastia

- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/12/2021,
- Du certificat délivré le 14/12/2021 par le Commissaire aux Comptes de la Société, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société,
- Du procès-verbal des décisions du Président du 30/12/2021 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,
Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 6420 euros par émission de 321 actions nouvelles de numéraire, et porté de 15.000 euros à 21.420 après augmentation euros.
En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quinze mille euros [15.000 euros].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à vingt et un mille quatre cent vingt euros [21.420 euros].

Frédéric RAMORA, Président.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 60

**Maître Marie-Carole
CASU-PADOVANI**

3, Avenue Xavier Luciani

20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33

Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

AVIS DE FIN DE GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 10 Décembre 2021 enregistré à : SIE Pôle enregistrement de BASTIA le 12 janvier 2022 dossier 2022 00001055 référence 2B04P31 2022 N 00031.

La location-gérance du fonds artisanal situé et exploité à CORTE (20250), 1 rue du Professeur Santiaggi consenti en son temps par Monsieur Barthélémy SINDALI, en son vivant retraité, demeurant à CORTE, 4, avenue Xavier Luciani, né à CORTE le 26 janvier 1924, époux de Madame Marguerite MATHY depuis décedé à CORTE le 4 mars 2018 à Monsieur Pierre François VALENTINI, boulanger, demeurant à Corte (Haute-Corse), Route de Saint Pancrace, Villa Santa Maria, divorcé, non remarié, de Madame Corinne Perpetue Madeleine GINAS, née à Corte (Haute-Corse) le 25 septembre 1957, de nationalité française immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 381 893 353 suivant acte reçu par Maître Robert PROVENT, lors Notaire à Corte le 20 janvier 2005 enregistré à la Recette des impôts de CORTE le 27 janvier 2005, bordereau 37/1.

A pris fin à la date du 31 décembre 2021 suite à la résiliation amiable convenue entre l'ayant-droit du bailleur et le locataire-gérant.

Pour unique insertion,
Le Notaire.

N° 61

**AVIS**

Suivant ASSP en date du 18 janvier 2022 à AJACCIO [20000],
La SAS KENNEDY SERVICES, au capital de 1000.00 euros, dont le siège est situé HLM Saint-Jean - Avenue du Président Kennedy - Bâtiment P - 20090 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 834 009 169, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Nicolas, François, Olivier PENZINI, né le 19 juin 1980 à ECCICA SUARELLA, de nationalité française, demeurant Rdc Terrasse - 15 Parc Cunéo d'Ornano - 20000 AJACCIO, le Bailleur.

A confié en location-gérance à, La SAS FMA, au capital de 1500.00 euros, dont le siège est situé Montée Saint-Jean - 1 rue des Pommières - 20090 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 904 603 057, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Jean-Félix, Simon FIDELI, né le 18 mai 1986 à FOIX, de nationalité française, demeurant Bâtiment A - Quartier Balestrino - Résidence Les Aloès - 20000 AJACCIO, le Locataire-gérant.

Un fonds de commerce alimentaire, petite épicerie, vente de boissons alcooliques à emporter à l'enseigne PROXY CASTEL VECCHIO, et comprenant :

- L'enseigne et le nom commercial sous lesquels il est exploité ;
- La clientèle et l'achalandage y attachés ;

- Le matériel, le mobilier commercial, l'outillage servant à son exploitation tels que ceux décrits en un inventaire dressé par acte séparé ;

- Le droit à la jouissance des locaux dans lesquels est exploité le fonds pour le temps qui reste à courir du bail ci-après rappelé sans que cette durée puisse excéder celle de la présente location-gérance ;

- Le bénéfice des conventions, marchés passés avec des tiers pour l'exploitation du fonds, et notamment le contrat de licence d'enseigne « PROXI », dûment régularisé entre le Bailleur et la société MONTEL DISTRIBUTION, en sachant qu'à la date de signature du présent contrat la société FMA a d'ores et déjà régularisé directement l'ensemble desdits marchés ;

- Licence de boissons à emporter.
Exploité sis 109 Cours Napoléon - 20090 AJACCIO.

A compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de trois ans, qui se renouvelera par tacite reconduction, d'année en année, sauf dénonciation.

Pour insertion unique.

N° 62

AVIS

"Par acte sous seing privé du 10 janvier 2022, Monsieur Richard Alfred Louis Israël APPIETTO immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le numéro 344840814 a donné en location gérance à Madame Daniela Fernanda OBANDO OBANDO, en cours d'immatriculation au RCS, un fonds de commerce de traiteur pâtisseries conserverie restaurant rapide à l'enseigne la pâtisserie d'enfer sis à AJACCIO, 44, Avenue Noël FRANCHINI, 20090 à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de trois ans qui se renouvelera par tacite reconduction".



04 95 32 02 38

AVIS

Suivant ASSP en date du 18 janvier 2022 à AJACCIO (20000), La SAS KENNEDY SERVICES, au capital de 1000.00 euros, dont le siège est situé HLM Saint-Jean - Avenue du Président Kennedy - Bâtiment P - 20090 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 834 009 169, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Nicolas, François, Olivier PENZINI, né le 19 juin 1980 à ECCICA-SUA-RELLA, de nationalité française, demeurant Rdc Terrasse - 15 Parc Cunéo d'Ornano - 20000 AJACCIO, le Bailleur.

A confié en location-gérance à, La SAS JFJC, au capital de 1500.00 euros, dont le siège est situé Montée Saint-Jean - 1, rue des Pommiers - 20090 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 904 602 984, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Jean-Felix, Simon FIDELI, né le 18 mai 1986 à FOIX, de nationalité française, demeurant Bâtiment A - Quartier Balestrino - Résidence Les Aloès - 20000 AJACCIO, le Locataire-gérant.

Un fonds de commerce, à l'enseigne ESSO CASTEL VECCHIO de station service, distribution de produits pétroliers, lavage, graissage de véhicule automobile, et comprenant :

- L'enseigne et le nom commercial sous lesquels il est exploité ;
- La clientèle et l'achalandage y attachés ;
- Le matériel, le mobilier commercial, l'outillage servant à son exploitation ;
- Le droit à la jouissance des locaux dans lesquels est exploité le fonds pour le temps qui reste à courir du bail ci-après rappelé sans que cette durée puisse excéder celle de la présente location-gérance ;
- Le bénéfice des conventions, marchés passés avec des tiers pour l'exploitation des branches d'activités du fonds, notamment le contrat d'approvisionnement de revendeur détaillant de marque régularisé entre la société KENNEDY SERVICES et la société NEGOCE RESEAU CORSE (INRC), comme rappelé, et celui conclu avec la société HENRI FERRANDI SAS concernant les lubrifiants, AdBlue, LR et autres, y compris conventions verbales.

Exploité sis 109 Cours Napoléon - 20090 AJACCIO. A compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de trois ans, qui se renouvelera par tacite reconduction, d'année en année, sauf dénonciation.

Pour insertion unique.

N° 64

FIN DE LOCATION GERANCE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 20/12/2021, il a été décidé de résilier la location-gérance du fonds de commerce de RESTAURANT sis et exploité à TOMINO au Lieu-dit A Girasca, 20248 TOMINO, consentie depuis le 22/01/2020 par La société LE TOMINO, EURL au capital de 750000 €, RCS BASTIA sous le numéro 799 425 251 demeurant Lieu-dit A Girasca, 20248 TOMINO, représentée par Monsieur Michel YVARS au profit de la société RESTAURANT LE TOMINO, SAS unipersonnelle au capital de 1000 €, RCS de BASTIA sous le numéro 838535847 en date du 11/05/2018 représentée par Monsieur Nicolas ORLANDI.

La résiliation prendra effet à compter du 31/12/2021.

Pour avis,

N° 65

INSERTION LEGALE FIN DE LOCATION-GERANCE

Le contrat de location-gérance du fonds artisanal de « boucherie, charcuterie, fabrication artisanale associée à la vente de plats pour consommation immédiate en magasins sédentaires ou sur éventaires et marchés » sis 6 avenue Général Leclerc, 20000 AJACCIO, consenti, suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO du 14 janvier 2016, enregistré au SIE d'AJACCIO le 19 janvier 2016, bordereau n°2016/39 case n°1, par Monsieur Thierry, René, Louis RIGHINI, demeurant 15 rue de Wagram, 20000 AJACCIO, à la SAS RIGHINI TRAITEUR, dont le siège social est situé 6 avenue Général Leclerc, 20000 AJACCIO, inscrite au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 811 044 320.

A pris fin à la date du 28 décembre 2021, par cession du fonds au locataire-gérant.

Pour insertion.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 66

A MANDRIA

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 3000 euros

Siège social :

10, PI Lotissement Rasinano

20290 Borgo

Siège de Liquidation :

Résidence Arancetu, 20290 Borgo

493 134 159 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 15 février 2020 au Résidence Arancetu, 20213 Penta-di-Casinca, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-François Bonavita, demeurant Résidence Arancetu, 20213 Penta-di-Casinca, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 67

A PUGHJOLA

Société Civile en liquidation

Au capital de 300 euros

Siège social : Biguglia 20620

6, Lot Le Lancone

Siège de Liquidation :

6, Lot Le Lancone, 20620 Biguglia

821 515 087 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 1 décembre 2021 au 6, LOT LE LANCONE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Charles GIABICONI, demeurant 6, lotissement le Lancone, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 68

A PUGHJOLA

Société Civile en liquidation

Au capital de 300 euros

Siège social : Biguglia 20620

6, Lot Le Lancone

Siège de Liquidation :

6, Lot Le Lancone, 20620 Biguglia

821 515 087 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 novembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 novembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Jean-Charles, Félix GIABICONI, demeurant 6, lotissement le Lancone, 20620 BIGUGLIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 6, LOT LE LANCONE, 20620 BIGUGLIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 69

MTS CONSTRUCTION

Forme : SAS

Siège social : 37, Route de Ville

20200 Bastia

Capital social : 1200 euros

Numéro Siren 852107762 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Le 23/12/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23/12/2021 et sa mise en liquidation amiable. Pierre SILVAGNOLI demeurant à La Roche Fleurie - 37 Route de Ville - 20200 BASTIA a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au siège social.

Modification au RCS de Bastia.

N° 70

PAUL ET SOPHIE

Société Civile Immobilière

En liquidation au capital de 8000 €

Siège social : 10, Quartier Salduccio

20260 Lumio-792 991 135 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 22 décembre 2021, il résulte que : Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur MARCELLI Sophie, demeurant 10, Quartier Salduccio, 20260 LUMIO et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 71

A MANDRIA

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 3000 euros

Siège social :

10, PI Lotissement Rasinano

20290 Borgo

Siège de Liquidation :

Résidence Arancetu

20213 Penta-Di-Casinca

493 134 159 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jean François BONAVITA, demeurant Résidence Arancetu, 20213 Penta-di-Casinca, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence Arancetu, 20213 Penta-di-Casinca. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 72

GL CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Ld Pietrabiù

Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana

850 954 272 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

N° 73

BATI PROMOTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Lieu-dit Civolaggio

Route d'Alata, 20167 Afa

Siège de liquidation :

Lieu-dit Civolaggio, Route d'Alata

20167 Afa

877 930 883 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30.09.2021 au Lieu-dit Civolaggio, route d'Alata, 20167 AFA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Luis Felipe NOVO MORIM, demeurant Le Bois de Sarrume, 20167 VALLE-DI-MEZ-ZANA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 74

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
 Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim
 Avenue Paul Giacobbi
 BP 618 - 20601 BASTIA
 Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
 mël : marches-publics@odarc.fr
 web : <http://www.odarc.fr>

Objet : PRESTATIONS DE CONSEILS EN COMMUNICATION POUR L'ODARC

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 79810000 - Services d'impression

Complémentaires :

79341100 - Services de conseils en publicité

79341200 - Services de gestion publicitaire

79822500 - Services de conception graphique

79952000 - Services d'organisation d'événements

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 07/01/22

Marché n° : 1

Mediani, 16 Cours Grandval, 20000 Ajaccio

Montant indéfini

Envoi le 12/01/22 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 75

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
 Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim
 Avenue Paul Giacobbi
 BP 618 - 20601 BASTIA
 Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
 mël : marches-publics@odarc.fr
 web : <http://www.odarc.fr>

Objet : PRESTATIONS DE CONSEILS EN COMMUNICATION POUR L'ODARC

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 79810000 - Services d'impression

Complémentaires :

79341100 - Services de conseils en publicité

79341200 - Services de gestion publicitaire

79822500 - Services de conception graphique

79952000 - Services d'organisation d'événements

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 07/01/22

Marché n° : 2

Mediani, 16 Cours Grandval, 20000 Ajaccio

Montant indéfini

Sous-traitance : oui.

Part de la sous-traitance, en valeur [H.T.] : 243.770,00 euro.

Description succincte de la valeur/proportion du marché à sous-traiter :

Conception technique, réalisation, livraison, installation équipement, aménagement complet des stands, suivi technique, montage et démontage

Envoi le 12/01/22 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 76

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
 Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim
 Avenue Paul Giacobbi
 BP 618 - 20601 BASTIA
 Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
 mël : marches-publics@odarc.fr
 web : <http://www.odarc.fr>

Objet : PRESTATIONS DE CONSEILS EN COMMUNICATION POUR L'ODARC

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 79810000 - Services d'impression

Complémentaires :

79341100 - Services de conseils en publicité

79341200 - Services de gestion publicitaire

79822500 - Services de conception graphique

79952000 - Services d'organisation d'événements

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 07/01/22

Marché n° : 3

Mediani, 16 Cours Grandval, 20000 Ajaccio

Montant indéfini

Sous-traitance : non.

Envoi le 12/01/22 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 77

COMMUNE DE VIGNALE**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE REVISION DE LA CARTE COMMUNALE**

1ère insertion

Par arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique n° 408 en date du 11 janvier 2022, le maire de Vignale informe le public de la tenue d'une enquête publique sur le projet de révision de la carte communale selon les modalités suivantes :

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision de la carte communale de la commune de Vignale, pour une durée minimum de 30 jours, du mardi 08 février 2022 à 9 h au vendredi 11 mars 2022 à 17 h inclus.

Article 2 : Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, ainsi que Madame Laetitia ISTRIA en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Article 3 : Les dossiers relatifs au projet de révision de la carte communale seront déposés à la mairie de Vignale, pendant 30 jours minimum consécutifs, du mardi 08 février 2022 à 9 h au vendredi 11 mars 2022 à 17 h inclus, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à savoir :

* Mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le dossier du projet de carte communale et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre dématérialisé, sera consultable pendant toute la durée de l'enquête.

Article 4 : Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront y être consignées dans deux registres d'enquêtes papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur déposés à la mairie de Vignale selon les modalités de l'article 3.

Elles pourront également être envoyées par lettre recommandée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Vignale.

Les observations pourront également lui être envoyées par voie dématérialisée aux adresses dédiées suivantes :

Pour la révision de la carte communale :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2871>

et son adresse mail associé enquete-publique-2871@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleures délais sur les registres dématérialisés et donc visible par tous.

Article 5 : Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Vignale pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

* Mardi 08 février de 9h à 12h

* Mardi 15 février de 9h à 12h

* Vendredi 25 février de 14h à 17h

* Vendredi 11 mars de 14h à 17h

Article 6 : A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dès réception des registres et documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, Madame le Maire de Vignale et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Madame le maire de Vignale disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 7 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à Madame le Maire, le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions au Président du Tribunal Administratif de BASTIA.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Vignale, sur les registres dématérialisés (définis à l'article 4) pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Article 8 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département de la Haute-Corse : Le Petit Bastiais et l'Informateur Corse.

Cet avis sera en outre affiché à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

Article 9 : A l'issue de l'enquête publique, la carte communale, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints à ce dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, est approuvée par le conseil municipal par voie de délibération.

La carte communale est transmise par le maire à l'autorité administrative compétente de l'Etat, à savoir ; Monsieur le Préfet de Haute-Corse. Celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour l'approuver. A l'expiration de ce délai, l'autorité compétente de l'Etat est réputée avoir approuvé la carte communale.

Pour avis, Charlotte TERRIGHI, Mairie de Vignale.

Tel : 07.78.90.57.11



- * Remis en état après travaux
- * Entretien espaces verts
- * Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- * Entretien de Bureaux
- * Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
 Direction de la Commande Publique
 Hôtel de la Collectivité de Corse
 22 cours Grandval
 BP 215 - 20187 AJACCIO Cedex 1
 mël : correspondre@aws-france.com
 web : <http://www.isula.corsica>

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : Réhabilitation et optimisation de l'amphithéâtre du site U Ricantu à Aiacciu

Référence acheteur : 2021-3DCR-0239

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Lieu d'exécution : Route de l'aéroport - Site du ricantu - 20000 Ajaccio

Durée : 20 mois.

Description : Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.

Marché de travaux pour la réhabilitation et optimisation de l'amphithéâtre du site U Ricantu à Ajaccio

Classification CPV :

Principale : 45262800 - Travaux d'extension de bâtiments

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour

Les variantes sont exigées : Non

Lot N° 1 - Sciage - Démolition - Gros oeuvre - VRD - CPV 45262310

Sciage - Démolition - Gros oeuvre - VRD

Conformément aux articles L2111-1 à L2111-3 et L2112-2 du code de la commande publique, une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique est incluse dans le cahier des charges de ce marché.

L'entreprise qui se verra attribuer le lot n°1 du marché devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Lot N° 2 - Etanchéité - Photovoltaïque - CPV 45261420

Etanchéité - Photovoltaïque

Lot N° 3 - Mur - Ossature bois - CPV 45420000

Mur - Ossature bois

Lot N° 4 - Menuiserie extérieure - Métallerie - CPV 45421100

Menuiserie extérieure - Métallerie

Lot N° 5 - Menuiserie intérieure bois - CPV 45421150

Menuiserie intérieure bois

Lot N° 6 - Cloisons - Faux plafonds - Doublage - CPV 45324000

Cloisons - Faux plafonds - Doublage

Lot N° 7 - Peinture - CPV 45442100

Peinture

Lot N° 8 - Revêtements sols et murs - CPV 45431000

Revêtements sols et murs

Lot N° 9 - CVC - Plomberie - CPV 45332000

CVC - Plomberie

Lot N° 10 - Electricité courant fort et faible - CPV 09310000

Electricité courant fort et faible

Lot N° 11 - Ascenseur - CPV 45313100

Ascenseur

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupe-

ment. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informa-

tions et documents requis :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concer-

nant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exer-

cices disponibles

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informa-

tions et documents requis :

Liste et montant des travaux réalisés au cours des trois dernières années

Moyens matériels et humains dont dispose le candidat

Pour le lot n°1 : l'entreprise devra obligatoirement fournir une qualification

amiante AFNOR Amiante, GLOBAL ou QUALIBAT 1552

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

Une visite sur site est obligatoire pour les lots 1, 3, 9 et 10.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Une demande de visite devra être adressée par mail à l'adresse suivante :

sbp@ct-corse.fr

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60% Valeur technique

40% Prix

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
 Mesures assurant la confidentialité et l'accès aux documents mis sur un support
 autre que le profil d'acheteur :

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 28/02/22 à 12h00 au plus tard.

Renseignements complémentaires :

Les sous-critères retenus pour le jugement des offres sont définis dans le règle-
 ment de la consultation.

Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en

qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Envoi à la publication le : 13/01/22

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur,

déposer un pli, allez sur <http://www.isula.corsica>

N° 79

Maître SEFFAR Jean-Pierre

Avocat

Résidence Paoli - 22, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél 04.95.31.03.05 - Fax 04.95.31.78.57

A LA REQUETE DE :

La S.A. CAISSE D'EPARGNE CEPAC, Banque coopérative régie par les articles L512.85 et suivants du Code Monétaire et Financier, SA à Direction et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital social de 1.100.000.000€ dont le siège social est sis Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille - 775 559 404 RCS Marseille - Intermédiaire en assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 006 180, titulaire de la carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds effets ou valeurs" n°CPI 1310 2016 000 009 983 délivrée par la CCI de Marseille-Provence, garantie par la CEGC - 16 Rue Hoche-Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense, prise en la personne de son représentant légal.

VENTE AUX ENCHÈRES le 17 MARS 2022 à 11 heures

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LUCCIANA (Haute-Corse), 20290, Lieu-

dit Casamozza,

Une parcelle de terre cadastrée Section BI N° 45 d'une contenance de 00 ha 04

a 47 ca,

La consistance des biens et droits immobiliers est la suivante :

Aux termes du procès-verbal descriptif du 12/10/2020, l'objet de la saisie est une maison d'habitation construite sur deux niveaux et divisée en quatre parties distinctes dont les façades sont constituées de parpaings non revêtus de crépi et il y a quatre toitures distinctes en tuiles, correspondant chacune à une partie de la maison.

Partie n° 1

La partie 1 est à deux niveaux, occupée à titre gratuit par le fils des débiteurs et

est composée :

- D'un séjour/cuisine

- Une salle de bains

Le premier étage comporte un couloir, deux chambres et une salle de bains.

Les trois autres parties de la maison sont brutes [sans revêtement au sol et sur

les murs et plafond, dans installation électrique, ni plomberie].

Partie n° 2

Le sol est en béton brut, les murs en parpaings sont bruts, le plafond en parpaings

est brut avec des traverses en béton, le rez-de-chaussée comporte deux fenêtres,

une porte et une porte-fenêtre en PVC.

A l'étage, le sol est en béton, les murs en parpaings sont bruts, des plaques de

doublage sont installées, des plaques de placo sont présentes au plafond,

quelques placos sont aussi présents sur les murs. Il y a une fenêtre en PVC dans

la salle de bains et quatre autres dans les autres pièces.

Partie n° 3

Le sol est en béton brut, les murs en parpaings sont bruts, le plafond en parpaings

est brut avec des traverses en béton, le rez-de-chaussée comporte deux ouver-

tures dont une non équipée de fenêtre, trois battants et une porte-fenêtre en

PVC.

L'escalier en béton mène au premier étage, des glissières sont installées pour les

cloisons ; aucun cloison n'est posée ; le sol est en béton, les murs sont en par-

paings, il y a des placos au plafond. Un dégât des eaux a été constaté sur une

des plaques. Il y a quatre fenêtres en PVC.

Partie n° 4

Il s'agit de la partie contiguë à la partie n° 1.

Le sol est en béton brut, les murs en parpaings sont bruts, le plafond en parpaings

est également brut avec des traverses en béton, le rez-de-chaussée comporte

deux fenêtres, une porte et trois battants en PVC.

A l'étage, le sol est en béton, les murs en parpaings, il n'y a pas de glissières mé-

talliques pour accueillir des cloisons, la charpente ne bois est apparente.

Il y a quatre fenêtres en PVC.

Le procès-verbal de description des lieux dressé le 12/10/2020 par la SCP Philippe

de PETRICONI, Huissier de Justice, demeurant 3, Bd Giraud, 20200 est annexé au

cahier des conditions de vente.

OCCUPATION : bien inoccupé selon PV descriptif du 12/10/2020 et selon déclara-

tion des débiteurs.

Devant le Juge de l'Exécution du tribunal judiciaire de Bastia (Haute-Corse).

Le JEUDI 17 MARS 2022 A 11 HEURES

LOT UNIQUE

Mise à prix : CENT DIX MILLE EUROS (110.000,00 €)

Possibilité de visiter les lieux

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de

Bastia, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exé-

cution du tribunal judiciaire de BASTIA sous le n° 20/00048 ou au cabinet de

Maître Jean-Pierre SEFFAR.

DERNIERES MINUTES

N° 80

Deloitte. | Taj
Legal

Taj

Société d'Avocats |

Une entité du réseau Deloitte
Immeuble les Centuries II
101, Place Pierre Duhem
34000 Montpellier
D: +33 (0)4 67 20 68 48

GROUPE BOISSONS DE CORSE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 854.752 euros
Rue des Platanes - 20290 Borgo
513 732 784 RCS Bastia

Le 20 12 2021, l'AGE de la société GROUPE BOISSONS DE CORSE, a :
[I] approuvé le projet de fusion établi le 9 novembre 2021 aux termes duquel la société PIETRA DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 49.088 €, dont le siège social est sis route de la Marana 20 600 FURIANI, immatriculée au R.C.S. de BASTIA sous le numéro 337 991 079, a fait apport à la société GROUPE BOISSONS DE CORSE, société absorbante sus nommée, de la totalité de son patrimoine, ce projet de fusion ayant été préalablement approuvé par l'assemblée générale de la société PIETRA DEVELOPPEMENT, société absorbée, en date du 20 12 2021.

Cet apport à titre de fusion-absorption a été rémunéré par une augmentation de capital d'un montant de 373.390 € par création de 373.390 actions nouvelles de 1 € chacune, le capital a ainsi été porté à 1.228.142 €.

[II] Décidé en conséquence de la fusion, de réduire son capital de 373.390 € par annulation de ses 373.390 propres actions appartenant à PIETRA DEVELOPPEMENT reçues dans le cadre de la fusion précitée.

Le capital a ainsi été ramené à 854.752 € divisé en 854.752 actions de 1 € chacune.

La différence entre la valeur d'apport des actions à annuler et leur valeur nominale sera imputée sur le compte prime de fusion.

La fusion a pris effet, d'un point de vue comptable et fiscal au 20 décembre 2021.

[III] décidé une refonte totale des statuts de la Société,

[IIII] nommé en qualité de Directeur général pour une durée illimitée : M. Hugo SIALELLI, demeurant à BASTIA (20200), 8, rue Saint Michel.

Les inscriptions modificatives seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 81

A SULANA

SARL au capital de 300 €
Siège social : Villa les Oliviers
20133 Carbuccia
RCS 478 051 212 Ajaccio

L'AGE du 31/07/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/07/2020, nommé liquidateur M CASANOVA Sylvestre, Villa les Oliviers, 20133 Carbuccia et fixé le siège de la liquidation au siège social.
Mention au RCS d' Ajaccio.

N° 82

Deloitte. | Taj
Legal

Taj

Société d'Avocats |

Une entité du réseau Deloitte
Immeuble les Centuries II
101, Place Pierre Duhem
34000 Montpellier
D: +33 (0)4 67 20 68 48

PIETRA DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 49.088 €
Siège Social : Route de la Marana
20600 Furiani-337991079 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Le 20 12 2021, l'assemblée générale de la société PIETRA DEVELOPPEMENT société absorbée, sus nommée, a décidé :
1/ d'adopter le projet de traité de fusion en date du 9 novembre 2021 conclu avec la société GROUPE BOISSONS DE CORSE - GBC, société par actions simplifiée au capital de 854.752 euros, dont le siège social est sis rue des Platanes, 20290 BORGIO, immatriculée au R.C.S. de BASTIA sous le numéro 513 732 784, aux termes duquel la société PIETRA DEVELOPPEMENT a transmis à la société GROUPE BOISSONS DE CORSE, la totalité de son patrimoine, moyennant la création par la société absorbante de 373.390 actions de 1 € chacune, entièrement libérées.

2/ que par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital de la société absorbante destinée à rémunérer la transmission du patrimoine de la société absorbée, la société PIETRA DEVELOPPEMENT se trouve dissoute de plein droit, sans liquidation, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société PIETRA DEVELOPPEMENT.

La fusion et la dissolution de la société PIETRA DEVELOPPEMENT sont devenues définitives le 20 décembre 2021 à 00 heures ainsi qu'il résulte de l'AGE du 20 12 2021 de la société GROUPE BOISSONS DE CORSE,

La fusion a pris effet, d'un point de vue comptable et fiscal au 20 décembre 2021. Les inscriptions modificatives seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 83

G.B.S INVEST

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège social : Lotissement Le Lancone
N° 6, Casatorra, 20620 Biguglia
794 377 929 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 01/01/2022 au Lotissement LE LANCONE n° 6 - CASATORRA - 20620 BIGUGLIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Charles Giabiconi, demeurant 6, lotissement le Lancone, 20620 BIGUGLIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 84

RM VITI'S

Société à Responsabilité Limitée

Transformée

En Société par Actions Simplifiée

Au capital de 85.000 euros
Siège social : Lieu-dit Pietra Rossa
20140 Serra Di Ferro
845 321 751 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 04/01/2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 04/01/2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 85.000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Michaël, Paul RESPLENDIN.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par le président de la société :

M. Michaël, Paul RESPLENDIN demeurant Lieu-dit Pietra Rossa, 20140 SERRA DI FERRO.

Pour avis, La Gérance.

N° 85

G.B.S INVEST

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège social : Lotissement Le Lancone
N° 6, Casatorra, 20620 Biguglia
794 377 929 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Jean-Charles, Félix GIABICONI, demeurant 6 lotissement le Lancone, 20620 BIGUGLIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Lotissement LE LANCONE, n° 6, CASATORRA, 20620 BIGUGLIA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 86

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Pierre-Dominique SUZZONI, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «L'Office du Cours», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 30 décembre 2021, enregistré au SPFE AJACCIO, le 11/01/2022, référence 2022 n°8, a été cédé un fonds de commerce par : La SARL TERRA IMMOBILIER, au capital de 7622,46 €, dont le siège est à AJACCIO [20090] rond-point des Salines 2 Avenue Noel Franchini. RCS AJACCIO : 441309408.

A la SARL TERRA IMMOBILIER SOLENZARA, au capital de 2500 €, dont le siège est à SARI-SOLENZARA [20145] via di U Commandanti POLI 827617812. Fonds de commerce de DE TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE ET GESTIONS IMMOBILIERES sis à 20145 SARI SOLENZARA, Via Di U Commandanti Poli.

Enseigne : TERRA IMMOBILIER.

Propriété : au jour de la signature.

Jouissance rétroactive à compter du 1er Septembre 2021.

PRIX : 30.000,00 € s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 29000,00 EUR,

- au matériel pour 1000,00 EUR.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

N° 87

LA BOUCHERIE DE L'ATELIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 1, Rue Jacques Faggianelli
20200 Bastia
Siège de liquidation :
1, Rue Jacques Faggianelli
20200 Bastia-RCS Bastia 537760761

L'Assemblée Générale réunie le 30.09.2021 au 1, Rue Jacques Faggianelli 20200 BASTIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Louis, Jacques NICOLI, demeurant 11, rue César Campinchi, 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 88

AVIS

Aux termes de décisions de l'associée unique de la société VO2 SERVICES, SARL à associé unique au capital de 2.000 €, ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 - 20620 BIGUGLIA R.C.S. BASTIA 832 866 768 en date du 16/12/2021, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16/12/2021, sans liquidation.

Conformément à la législation, l'associé unique recueille l'intégralité du patrimoine social de la société et se substitue à elle dans tous ses biens et obligations. Dans le délai de trente jours de la première publication des présentes, les oppositions seront reçues au RCS de BASTIA. Passé ce délai, la personne morale disparaîtra.

N° 89



Notaire

SCP MAMELLI**Notaires**

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016,

Suivant testament olographe en date

du 8 janvier 2019,

Monsieur Jean Michel GIUSTINIANI, en son vivant retraité, demeurant à VESCOVATO (20215) TORRA.

Né à MONTE (20290), le 9 mai 1946. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à BASTIA (20200), le 5 février 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT (20217), le 14 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sophie MAMELLI, notaire à SAINT-FLORENT, référence CRPCEN : 20040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 90

**FICABRUNA
INVESTISSEMENTS**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 38.112,25 euros

Siège social : 37, Rue Pascal Paoli

20620 Biguglia

400 564 092 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 3 janvier 2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Anne Maire Tayon de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Alain Pasqualini, demeurant 37, rue Pascal Paoli, 20620 BIGUGLIA, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2022.

Le nom de Madame Anne Maire Tayon a été retiré de 12 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Alain Pasqualini, nouveau gérant.

Pour avis, La gérance.

N° 91

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans L'Informateur Corse Nouvelle du 14/01/2022, concernant SASU CLIC INFORMATIQUE : Il fallait lire : Suivant ASSP en date du 03/01/2022.

N° 92

BVL MERCATU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : A Funtanella

20147 Partinello

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARTINELLO du 23/12/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **BVL MERCATU**

Siège : A Funtanella, 20147 PARTINELLO

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : Epicerie, bar et restaurant

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Bruno TALLARICO, demeurant Résidence Les Amethystes, Bât A, Mezzavia, 20167 Ajaccio

Directeur général : Madame Vanina LECA, demeurant Résidence Les Amethystes, Bât A, Mezzavia, 20167 Ajaccio La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 93

AVIS

Monsieur Constantin TORRE. Né le 17 Novembre 1958 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant et domicilié 21 Allée de la Plage - Résidence du Golfe - 20166 PORTICCIO.

Madame Malika KOURNANE épouse TORRE. Née le 12 Décembre 1955, de nationalité française demeurant et domiciliée 21 Allée de la Plage - Résidence du Golfe - 20166 PORTICCIO.

Suivant acte sous seing-privé établi à AJACCIO le 10 Janvier 2022,

il résulte que Monsieur Constantin TORRE, né le 17 Novembre 1958 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant et domicilié 21 Allée de la Plage - Résidence du Golfe - 20166 PORTICCIO et Madame Malika KOURNANE épouse TORRE née le 12 Décembre 1955, de nationalité française demeurant et domiciliée 21 Allée de la Plage - Résidence du Golfe 20166 PORTICCIO, ont donné à bail à Madame Alexia DEL GALLO, née le 5 Janvier 1994 à AJACCIO, entrepreneur individuel, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 838 492 999, demeurant et domiciliée en cette qualité. Centre Commercial A STELLA - Rond-Point de Baléone - 20167 SARROLA-CARCOPINO, un local commercial brut de 52,57 mètres carrés au rez-de-chaussée, sis Parc d'Activité de Mezzavia II, constituant le n°25 du règlement de copropriété, établi par Maître Louis-Valéry VERGEOT, Notaire Associé de la SCP PINNA-MELGRANICUTTOLI-VERGEOT, titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, sis 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, [20000], pour une durée de neuf années du 15 Janvier 2022 au 15 Janvier 2031.

Ce bail commercial a fait l'objet d'un enregistrement au Service de la Publicité Foncière et d'Enregistrement d'AJACCIO le 17 Janvier 2022.

Pour avis,

N° 94

**LA BOUCHERIE
DE L'ATELIER**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : 1, Rue Jacques Faggianelli

20200 Bastia

RCS Bastia 537 760 761

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30.09.2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30.09.2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Louis, Jacques NICOLI, demeurant 11, rue César Campinchi, 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1, Rue Jacques Faggianelli, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 95

Dénomination sociale :

MONTHABOR

Forme : SCI

Siège social : Allée des Girelles

Lieu-dit Ghatone - 20166 Pietrosella

Capital social : 300.000 Euros

Numéro Siren :

840 366 595 RCS Ajaccio

**AVIS DE CHANGEMENT
DE SIEGE**

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07 janvier 2021, les associés ont décidé de transférer à compter le siège social qui était à Ajaccio, Immeuble le Renoso, Bât B, Rue des Romarins, chemin de Loretto - à l'adresse suivante Allée des Girelles - Lieu-dit Ghatone - 20166 PORTICCIO. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 96

POPOF.D

SARL au capital de 100 €

Siège social :

3 rue Chanoine Colombani

20200 Bastia - RCS B 809 612 450

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE en date du 17/01/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social, à compter de ce jour, à [nouveau siège] 37 rue César Campinchi - 20200 Bastia.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 97

CORDIROM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 550.000,00 euros

Siège social :

Zone Industrielle de Baleone

Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia

537 729 295 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 21.12.2021 :

La Société dénommée DD FINANCES, société par actions simplifiée au capital de 950.100,00 euros ayant son siège social sis, Olivaggio, Eccica Suarella, Saint-Jean de Pisciatello, 20117 CAURO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO (Corse-du-Sud) sous le numéro 908 429 103, représentée par son Président, Monsieur Didier, Philippe ANTONI, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Didier, Philippe ANTONI, démissionnaire.

L'article 26 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Didier, Philippe ANTONI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la Société dénommée DD FINANCES.

Pour avis, Le Président.

Annonces légales

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92

Par Fax :

04 95 32 02 38

Par courrier :

Immeuble MAREVISTA - 12, Quai des Martyrs - 20200 BASTIA

Dans nos locaux :

1, rue Miot - 20200 Bastia

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCEPTÉ

DANS NOS BUREAUX

OU

PAR TELEPHONE 0495320440

N° 98

AVIS DE CONSTITUTIONAux termes d'un acte sous seing privé établi à L'ILE-ROUSSE en date du 14 janvier 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : **E MACCHIONE**, SIEGE SOCIAL : 8, rue Napoléon, L'ILE-ROUSSE (Corse) OBJET : Restaurant DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT :

- Loup-Andrea GABRIELLI, demeurant Chjassarellu Cassano, MONTEGROSSO (Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

Le représentant légal.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ON PREND LES BONS RÉFLEXES



Photo iStock/ City Presse

Les enjeux environnementaux étant l'affaire de tous, c'est tous ensemble qu'il faut retrousser nos manches pour préserver notre planète !

Outre de grandes politiques essentielles pour avancer, les mentalités et comportements des citoyens doivent aussi évoluer.

Alimentation, habillement, entretien de la maison ou encore achats d'équipements, on peut décider de faire les bons choix, chacun à notre échelle, pour promouvoir une consommation plus responsable. Passons à l'action !

7 GESTES POUR CONSOMMER

Vous souhaitez devenir un consommateur plus écoresponsable ? Certains comportements et réflexes écologiques sont simples à mettre en place dans la vie de tous les jours. Tour d'horizon.



DURABLE AU QUOTIDIEN

ON CONSOMME SAISON, BIO ET LOCAL

Manger des produits de saison est l'un des premiers gestes écoresponsables à adopter. Et comme la nature est bien faite, les fruits et les légumes de chaque saison correspondent à nos besoins nutritionnels. Non seulement nos plats ont plus de goût mais on découvre aussi des variétés insoupçonnées. On privilégie donc les produits frais et les producteurs locaux. Ces derniers doivent être de qualité, labellisés ou certifiés, et garantir le respect de l'environnement, d'un commerce éthique et équitable, des droits humains ou encore du bien-être animal.

En outre, on essaie d'acheter les autres produits du quotidien (vêtements, meubles, livres...) près de chez soi ! En privilégiant cette solution, on limite nos trajets en voiture (ce qui réduit déjà notre empreinte carbone), tout en faisant travailler certains artisans locaux.

ON RÉDUIT SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

L'utilisation à outrance de l'électricité n'est bonne ni pour l'environnement ni pour notre porte-monnaie. Afin de réduire notre consommation quotidienne, quelques petites habitudes sont efficaces. Lave-linge, réfrigérateur, four, téléviseur... on commence par les choisir peu énergivores et on les fait fonctionner en mode économique s'ils en ont. On peut aussi réduire le chauffage d'1 petit degré, ne pas laisser les appareils branchés lorsqu'on ne s'en sert pas ou encore utiliser des multiprises pour éviter leur mise en veille. Enfin, on opte pour des piles rechargeables, beaucoup moins nocives pour l'environnement que les modèles jetables.

ON ÉCONOMISE L'EAU

Dans la même optique, on préserve l'eau, cette denrée précieuse dont certains manquent cruellement. Pour cela, on préfère la douche au bain (60 litres contre près de 200 litres), on ne la laisse pas couler pour rien, on installe des accessoires et des mitigeurs spéciaux réduisant le débit des robinets et des chasses d'eau, etc. Enfin, on ne jette pas l'eau de lavage des légumes mais on la réutilise pour arroser les plantes par exemple.

ON RÉDUIT LE GASPILLAGE ET LES DÉCHETS

Pour éviter le gaspillage alimentaire, on prend l'habitude de veiller aux dates de péremption, on cuisine les restes au lieu de les jeter et on composte les épluchures de fruits et de légumes, tout en veillant aux consignes de recyclage.

Afin de réduire le volume des déchets, on achète, en outre, en vrac les produits secs tels que les pâtes, le riz, les légumineuses, les céréales, les graines et autres noix.

De même, on remplace l'eau minérale en bouteille plastique par une gourde réutilisable, faite en matière durable et recyclable. On peut aussi troquer les éponges jetables par des modèles en fibre et le papier aluminium par des emballages alimentaires enduits de cire d'abeille, réutilisables et tout aussi efficaces.

Dans la salle de bains, on choisit des produits solides, naturels et sans flacon, déclinés en shampoing, savon et autre dentifrice, ainsi que des accessoires réutilisables (lingettes démaquillantes, protections hygiéniques, brosses à dents...) ou rechargeables.

ON RÉPARE NOS OBJETS

Consommer mieux, c'est aussi réfléchir et éviter d'acheter ce dont on n'a pas réellement besoin. En prenant soin de nos achats, on œuvre pour qu'ils durent le plus longtemps possible. Plutôt que de jeter un objet cassé et de le remplacer par du neuf, on se renseigne d'abord pour voir s'il peut être réparé ou reconditionné.

ON ACHÈTE D'OCCASION

Pour certains produits comme les jouets, les vêtements, les livres, les appareils électroménagers ou encore les vélos, acheter de la seconde main peut être une solution à la fois écoresponsable et bon marché. Certains articles sont même plus authentiques, plus résistants et dégagent moins de vapeurs chimiques (les meubles notamment) que ceux sortis tout droit de l'usine. À nous les bonnes affaires !

ON FABRIQUE NOS PROPRES PRODUITS

Qu'il s'agisse des soins du visage et des cheveux, des produits d'entretien ou de la lessive, le mieux est d'essayer de réaliser ses propres recettes, avec des ingrédients naturels, non polluants et économiques. Miel, argile, vinaigre blanc, citron, savon de Marseille ou encore bicarbonate de soude sont les stars d'une routine beauté et d'un nettoyage maison 100 % naturel et écologique. ■ VB

FOCUS: UNE CONSOMMATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE

On ne s'en rend pas toujours compte mais le numérique engendre de nombreux impacts environnementaux, les réseaux informatiques étant très gourmands en énergie. À notre niveau, nous pouvons adopter quelques réflexes simples comme vider régulièrement notre boîte mail, moins stocker de données inutiles dans le Cloud, garder les équipements le plus longtemps possible en favorisant la réparation et les recycler de façon appropriée.

ALIMENTATION : UNE NOTE GLOBALE



POUR CONSOMMER MIEUX

Et si vous pouviez savoir en un seul coup d'œil dans quelle mesure votre paquet de pâtes répond aux enjeux environnementaux ou si votre jambon prend en compte le bien-être animal? C'est l'objectif de la «note globale», un indicateur collectif mis en place pour éclairer le choix des consommateurs.

La notion du bien manger connaît une révolution depuis quelques années. Aux impératifs de nutrition s'ajoutent ainsi les enjeux environnementaux, la défense du bien-être animal ou encore le soutien à l'économie française. Mais si les Français sont demandeurs de produits plus responsables, ils sont souvent perdus une fois dans les rayons alimentaires. La «note globale» est là pour les guider.

DES LABELS À FOISON

«Producteurs engagés», «Authenticité», «Méthode traditionnelle» Sur les étals et rayonnages, on voit fleurir une kyrielle de mentions vantant les mérites des produits et leur méthode de fabrication. Mais ces indications marketing n'engagent que ceux qui y croient!

Pour donner de véritables garanties aux consommateurs, les autorités ont donc mis en place une tripotée de labels variés visant à certifier l'origine (du type AOC, AOP, IGP), le savoir-faire (STG, Label rouge...) ou encore le mode de production (labels bio) des aliments. Des initiatives privées reconnues pour leur sérieux se sont également imposées dans les rayons à l'instar de la «pêche durable MSC», de la mention de «commerce équitable», des «viandes de France» ou encore de «bleu-blanc-cœur». Et pour ne pas oublier les impératifs de nutrition dans l'équation, l'étiquetage nutritionnel facultatif Nutri-Score a encore enrichi cette liste récemment.

SIX INDICATEURS, UNE NOTE

Tout le monde prêche finalement pour sa paroisse! Et à l'heure de la décision, il faut bien souvent choisir son camp en misant là sur une origine locale, ici sur le bien-être animal ou là encore sur un mode de production responsable. Et si vous n'étiez plus obligé de jouer les arbitres? C'est l'objectif de la «note globale». Alors oui, vous pourriez vous dire qu'il s'agit d'une énième mention qui va contribuer à embrouiller un peu plus votre prise de décision! Mais c'est tout le contraire.

Née en 2018 sous l'égide de l'association Ferme France, qui a changé d'identité pour devenir La Note Globale en 2020, cette initiative entend mesurer la performance des produits alimentaires sur la base de six enjeux fondamentaux: le bien-être animal; l'environnement; la nutrition et la santé humaine; l'origine, l'équité et la contribution à l'économie française; la traçabilité et la transparence et enfin la responsabilité sociale des entreprises. Chaque produit obtient ainsi une note globale sur 100 points et 6 notes thématiques (une par enjeu), le tout étant affiché sur la face avant des emballages afin de donner toutes les cartes en main aux consommateurs.

UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

En tant que premier indicateur à mesurer la performance globale des produits alimentaires, la «note globale» se devait d'avoir une méthode d'évaluation irréprochable. Pourtant, ce sont des marques et enseignes privées, et notamment Fleury-Michon, Auchan, Sodebo, Flunch et Intermarché, qui ont fondé l'association. De quoi remettre en question l'impartialité des notations... Pour gagner en légitimité, l'initiative a par conséquent fait appel à tous les maillons de la chaîne, du producteur jusqu'au consommateur. Gage de sérieux supplémentaire, l'Institut national de la consommation (INC) est aussi partenaire de l'opération.

En pratique, les notes sont attribuées en trois étapes, par rapport à un référentiel complet construit par les adhérents et les parties prenantes scientifiques et de la société civile, tout en prenant en compte les cahiers des charges des labels existants. Le producteur commence ainsi par s'auto-évaluer. C'est ensuite au tour d'un organisme de certification reconnu et mandaté par l'entreprise d'intervenir. Enfin, un consommateur faisant partie d'un jury citoyen formé au référentiel est chargé de valider la note. ■ Julie POLIZZI

FOCUS: LES PRODUITS NOTÉS

Les premiers produits soumis à la note globale ont été présentés lors de l'édition 2020 du Salon international de l'agriculture. Quatre catégories d'aliments sont concernées: le jambon de porc, le poulet, le pain et la farine. Ceci dit, cette démarche étant volontaire, les marques choisissent librement de soumettre leurs produits à ce référentiel, puis d'appliquer ou non l'étiquette sur tout ou partie de leurs gammes.

En mars 2021, on pouvait ainsi consulter sur le site internet Lanoteglobale.org les notations pour des poulets entiers ou en morceaux des marques Lyré, Tante Clémence, Système U ou Volaé. De même, quelques références de jambon Fleury Michon, Madrange, Auchan et Carrefour étaient notamment disponibles. Côté pain et farine, le choix était en revanche restreint à neuf références au total issues des marques Constance, Neuhauser, Intermarché ou encore Moulins Soufflet. Plus d'informations sur cette initiative sur Lanoteglobale.org. ■

LE RÉEMPLOI,



UN CONCEPT TENDANCE

Pour préserver les ressources de la planète et réduire notre impact écologique, changer nos habitudes de consommation est devenu une nécessité.

Plutôt que de jeter, on apprend à réparer et customiser pour offrir une seconde vie à nos objets!

Chaque année, près de 800 millions de tonnes de déchets sont produites en France. Si les ordures ménagères organiques, les déchets agricoles et les déchets industriels représentent l'immense majorité de ce que nous mettons au rebut, le nombre de vêtements, meubles et appareils électroménagers qui finissent à la poubelle reste considérable, avec respectivement 800 000, 1,7 million et 920 000 tonnes. Au lieu de les recycler – un geste essentiel mais qui s'appuie sur des processus industriels coûteux en énergie –, le réemploi vise à les réparer ou à les détourner de leur usage premier pour en faire des créations originales. Très en vogue ces dernières années, ce concept fait des émules et les initiatives locales ou sur la Toile se multiplient pour permettre à chacun d'apprendre les bases du réemploi.

LES ATELIERS DE RÉPARATION ONT LE VENT EN POUPE

Votre grille-pain ou votre machine à laver viennent de tomber en panne. Plutôt que de dépenser une fortune pour acheter un nouvel appareil, vous préféreriez les réparer mais n'y connaissez rien en électroménager ? Les ateliers de réparation sont faits pour vous. Lors de ces événements fonctionnant sur un modèle collaboratif, des bénévoles experts partagent leur savoir-faire avec les novices, venus avec leur objet en panne, afin de les aider à les réparer. De l'informatique à la couture, en passant par le bricolage et l'électronique, chacun peut ainsi s'initier pas à pas et prolonger la durée de vie de ses biens en mettant la main à la pâte. Quel que soit votre lieu de résidence, vous avez probablement un atelier de ce genre à proximité de votre domicile. Outre les cours proposés dans les grandes enseignes de bricolage, les plus connus sont ceux du réseau Repair Café, qui compte plus d'une centaine de lieux à travers la France, mais il existe également d'autres initiatives locales. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie de votre commune.

L'UPCYCLING, LA NOUVELLE TENDANCE DÉCO

Très populaire sur internet, le surcyclage ou upcycling consiste à détourner un objet fonctionnel commun de son usage d'origine pour le transformer en création originale et unique. Concernant principalement les domaines de la décoration et de la mode, des milliers de tutoriels proposent des solutions ingénieuses pour métamorphoser ses déchets. Chutes de tissus badigeonnées de cire d'abeille pour faire office d'emballages alimentaires réutilisables, vieux pneus peints de couleurs vives et reconvertis en jardinières, tubes de cuivre assemblés en portant à vêtements de style industriel, canettes métalliques pliées en forme de cendrier, habits usagers cousus en sacs à provisions... avec un peu d'imagination, la plupart de nos ordures peuvent ainsi être revalorisées. Si vous souhaitez vous lancer dans la déco version réemploi mais ne savez pas par où commencer, misez sur la palette en bois. Destinée à l'origine au transport de marchandises, cette star du surcyclage solide et peu coûteuse se change aisément en sommier, banquette, tête de lit, table basse, étagère ou bureau et donne immédiatement un côté très design à vos pièces à vivre.

OPTER POUR LE RÉEMPLOI

Si le temps vous manque pour customiser ou réparer vous-même vos vieux objets, le réemploi est une manière simple de participer également à l'économie circulaire. Il consiste à donner un produit dont on ne veut plus à un tiers qui l'utilisera à nouveau pour son usage initial. En France, l'immense majorité du réemploi est portée par des structures associatives telles que les ateliers Croix Rouge, Emmaüs, ainsi que par les recycleries, ressourceries, dépôts-ventes et certains sites spécialisés [Recupe.net, Donnons.org, Envie.org, etc.]. Que vous souhaitiez vous défaire d'un de vos biens ou en acquérir un nouveau, pensez donc également à ces réseaux dans lesquels se cachent parfois de véritables pépites ! ■ **Lauren RICARD**



Photo iStock/ City Presse

SPAZIU CULTURALE CARLU ROCCHI DI BIGUGLIA :

FAIRE VIVRE LES LIEUX DE CULTURE



Photo Claire Giudici

Dans un contexte de longue pandémie, gérer les lieux de culture n'est pas aisé. Pourtant on y sent une certaine résilience. Si les risques de limitation des jauges ou d'annulation de dates ne sont pas encore totalement exclus, avec la vaccination, cette menace sur les programmations et les activités semble s'atténuer. Si le public reste encore prudent, l'envie de spectacle vivant, de se retrouver, de sortir, est bien là. Le Spaziu culturale Carlu Rocchi à Biguglia, où l'activité a repris, en est un exemple.

« **La saison dernière** a été considérablement bousculée, note Alain Gherardi, directeur du Spaziu. Nos programmations, mais aussi nos ateliers, nos expositions, tout a été interrompu à trois reprises. Quand nous avons pu rouvrir, nous avons été limités par des protocoles, des jauges imposées. Cette année, s'il faut un passe sanitaire - et bientôt un passe vaccinal pour les adultes - pour accéder à l'espace culturel, nous avons pu fonctionner en jauge entière. À ce jour, aucun des spectacles programmés n'a été reporté ni annulé. Fort heureusement, car notre programmation comporte des événements qui, prévus antérieurement, n'avaient pu avoir lieu jusque-là. » C'était le cas du *Barbier de Séville*. Prévus en février 2020, l'opéra de Rossini a été reporté aux 14 et 15 janvier 2022. Attendu des amoureux d'art lyrique, il s'agissait du premier opéra donné à Biguglia depuis la création de la structure : le Spaziu, disposant d'un théâtre de 500 places, avec une scène de 250 m² et une fosse d'orchestre escamotable, est adapté à ce type de spectacle. On peut espérer qu'il ouvre une longue série. « La saison s'est ouverte avec *Voce Ventu*. Nous avons également reçu Corinne Mattei et Pierrick Tonelli en résidence d'artistes pour *Lettere di Santa*. Avec Olivier Balbinot, en partenariat avec RCFM, nous avons eu *Un ghjornu una canzona in scena* auquel participaient de nombreux artistes. Le spectacle était gratuit, comme la programmation et les ateliers proposés dans le cadre de *A Festa di a Lingua*, avec notamment Spassighjata in e preziose ridicule, adaptation de la pièce de Molière par U Teatrinu, et le concert des Chjami Aghjalesi. Nos festivités de Noël, toutes annulés l'an dernier, ont pu se tenir. Nous avons présenté aussi un one-man show de l'humoriste Selling. Des artistes peintres ont exposé. Le public a répondu présent, c'est encourageant pour la suite. » Mais outre les spectacles, le Spaziu, avec ses 3000 m², offre un grand nombre d'ateliers, pour les enfants et les adultes : gym

douce pour les seniors, zumba, langue corse, arts plastiques, chant choral, théâtre, guitare moderne et guitare corse, violon, batterie, piano, technique vocale, chant corse, danse flamenco... Les salles sont occupées en permanence. « L'objectif est de faire de cette structure un lieu où les arts et les gens se rencontrent autour d'une même passion de la culture. Nous drainons les habitants de Biguglia et des territoires voisins. Près de 300 enfants participent à nos activités. Dans le cadre d'un partenariat avec le Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Corse Henri-Tomasi, nos élèves des ateliers de musique peuvent, s'ils le souhaitent, se présenter aux examens de changement de cycles du conservatoire. Une première audition a été organisée et les participants étaient nombreux. Toujours dans le cadre de ce partenariat, l'année 2021 marquant le 50^e anniversaire de la mort d'Henri Tomasi, un concert, réunissant les conservatoires de Corse, d'Istres-Ouest Provence et d'Aix-en-Provence a été donné chez nous. » Seul projet à avoir été suspendu en raison du Covid, mais qui reprendra dès que la situation sanitaire le permettra, l'organisation chaque mois d'un bal musette, avec Armand Paoli l'accordéon. Quant aux rendez-vous littéraires, ils se tiennent une fois par mois, sous la houlette de Ghjacumu Thiers. La philosophie qui préside à la vie du lieu est claire : être ouvert à tous en proposant des tarifs équilibrés et un volet conséquent de spectacles gratuits, donner une large place à la langue et la culture corses (60 % environ) dont la préservation et la diffusion sont un objectif prioritaire, s'ouvrir aux autres cultures, aux nouveaux créateurs... « Nous avons signé une charte de diffusion avec l'Office national de diffusion artistique qui nous met en relation avec de jeunes talents, dans tous les domaines, auxquels nous pourrions ouvrir notre scène. Elle permettra aussi aux talents insulaires de se faire connaître hors de Corse. » ■ Claire GIUDICI

THÉÂTRE

La sœur de Jésus-Christ

Oscar De Summa est originaire de Mesagne, dans les Pouilles. Formé à l'école de théâtre de la Limonaia, à Florence, il a d'abord été acteur avant de se lancer également, à partir de 1999, dans l'écriture théâtrale et la mise en scène, tout en continuant de jouer. Il adapte et met en scène des pièces de Shakespeare dans le cadre du projet *Contemporaneamente Shakespeare*, dans une optique de réappropriation populaire de ses œuvres et a écrit plusieurs pièces qu'il a mises en scène. Dont une *Trilogie de la province*, qui se clôt avec *La sœur de Jésus-Christ*, créée en 2015 et traduite en français en 2020 par Federica Martucci, avec le soutien de la Maison Antoine-Vitez, centre international de la traduction théâtrale. L'action se situe dans un village du sud de l'Italie, où il est monnaie courante d'attribuer des surnoms à chacun. Par exemple, Simone, dont la ressemblance avec les représentations du Christ lui vaut de jouer régulièrement son rôle lors des représentations théâtralisées de la Passion, le Vendredi saint, est-il désormais plus connu sous le nom de Jésus-Christ. Et sa jeune sœur, Maria, est souvent désignée comme «*la sœur de Jésus-Christ*». Eux et leurs parents et grand-mère vivent dans la campagne proche du village. Un jour, Maria s'empare du pistolet Smith & Wesson 9 mm qui dort dans le buffet de la cuisine familiale, s'assure qu'il est chargé et, l'arme à la main, marche en direction du village d'un pas sûr. Au fur et à mesure de son avancée, on comprend quelle est sa destination: elle va chez Angelo le Couillon, celui qui l'a violée la veille, en ce jour de la Passion, justement. Tout se déroule comme dans une sorte de scène ultime de western, à ceci près que les témoins, loin de suivre l'action en silence et de fermer leurs volets, vont aux nouvelles et commentent, l'interpellent. Il y a ceux qui s'alarment de sa colère froide, ceux qui la comprennent, ceux qui tentent de la dissuader et ceux qui l'encouragent au contraire à faire justice elle-même. Mais personne ne parviendra à la détourner de son but ni à lui faire lâcher l'arme. Déterminée, imperturbable, Maria ne répond pas et ne semble rien entendre. Pour traiter du sujet difficile, douloureux et révoltant du viol, mais aussi aborder la question de la violence et la haine qui sommeillent en chacun et peuvent subitement se réveiller, Oscar Summa est parvenu à jouer habilement avec l'ironie, le grotesque ou le risible de certaines situations et certains personnages, sans nuire pour autant à la progression de la tension dramatique.

Les 21 et 22 janvier 2022, 20h 30; le 23 janvier, 17 heures Fabrique de théâtre, Bastia. ☎ 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.fr

**Dans les forêts de Sibérie**

«*Et si la liberté consistait à posséder le temps? Et si la richesse revenait à disposer de solitude, d'espace et de silence, toutes choses dont manqueront les générations futures?*» En 2010, l'écrivain-voyageur Sylvain Tesson partait en vivre en Sibérie durant six mois, dans une cabane en rondins sur les bords du lac Baïkal, à cinq jours de marche du village le plus proche. De février à juillet, il y a fait l'expérience du silence, de la solitude, et du froid, partageant ses journées entre la lecture, le dessin, et d'indispensables travaux domestiques: couper le bois pour alimenter le poêle en fonte, déblayer la neige, aller pêcher son repas, entretenir son petit logement, s'octroyer après l'effort un verre de vodka ou un cigare en observant la nature et la marche du temps: «*une existence resserrée autour de gestes simples*»... Le journal de bord de ces mois d'ermitage a été publié en 2011 par Gallimard et récompensé par le Prix Médicis essai. Le comédien et metteur en scène William Mesguich a choisi de porter à la scène ce texte «*lumineux, nécessaire qui nous constitue autant qu'il raconte l'altérité*» et de faire revivre cette expérience peu commune.

Le 28 janvier 2022, 20h 30. Spaziu culturale Natale Rochiccioli, Cargese. ☎ 09 62 61 95 14 & www.cargese.corsica



EXPOSITION

Parola sbagliata

La Fabbrica Culturale Casell'arte, créée à Venaco, a pour objectif de promouvoir les différentes formes d'écritures dans l'art. À l'occasion de la Festa di a lingua corsa, Casell'arte a proposé *Parola sbagliata*, des ateliers de création hors-les-murs, qui se sont déroulés les 13, 20 et 27 novembre à la Médiathèque Saint Jean d'Ajaccio. Sur une proposition de l'artiste plasticienne Jacqueline Desanti, l'objectif de ces ateliers en langue corse a été de créer en s'inspirant du mouvement Dada. Après une partie consacrée à la découverte ou l'approfondissement de la connaissance du dadaïsme, dans les arts visuels comme la littérature, les participants ont été invités à se lancer dans la rédaction de cadavres exquis, sur le thème «*L'homme et la nature*». Puis, il s'est agi, en utilisant la technique du découpage et du collage, de créer des affiches en rapport avec les cadavres exquis produits. L'objectif de *Parola Sbagliata* était aussi de mettre l'art, la poésie et la langue corse dans l'espace public: les affiches ont vocation à être non seulement exposées mais aussi diffusées dans les rues de Bastia, Corte et Ajaccio, à être photographiées et à être répercutées sur les réseaux sociaux.

Le 22 janvier. Médiathèque Saint Jean, Ajaccio. ☎ 04 95 10 91 81

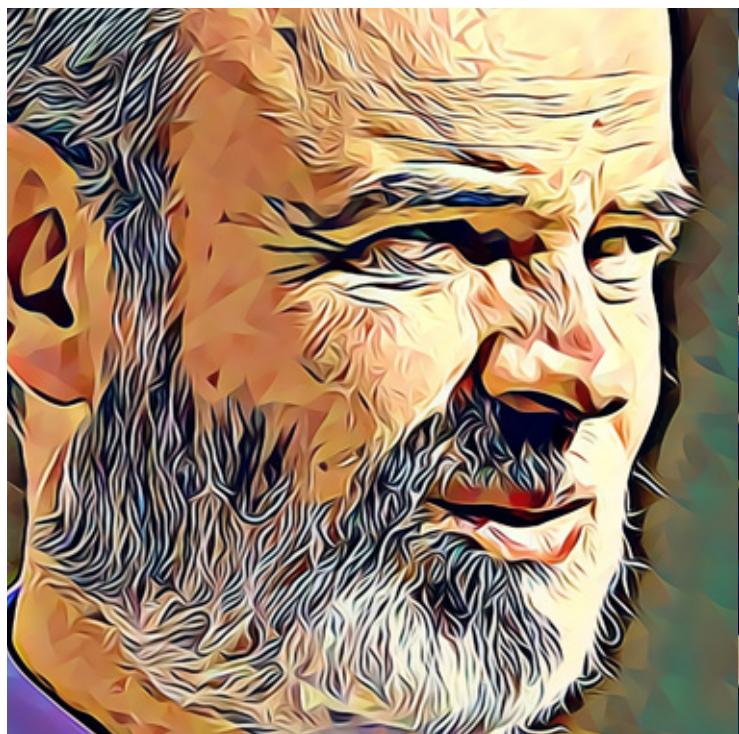
Et un peu partout autour de vous, au hasard des rues...



CARNETS DE BORD

PHILIPPE,
LE PEN ET
MOLIÈRE

par Béatrice HOUCARD



Si Emmanuel Macron est réélu le 24 avril prochain, sa victoire aura deux caractéristiques inédites. D'abord, il sera le seul président de la 5^e République à être réélu hors cohabitation. François Mitterrand en 1988 l'avait été face à Jacques Chirac, son Premier ministre; Jacques Chirac à son tour, en 2002, avait été réélu face à Jean Marie Le Pen après avoir éliminé Lionel Jospin, son propre Premier ministre. Deux autres candidats à un second mandat ont été battus: Valéry Giscard d'Estaing en 1981 et Nicolas Sarkozy en 2012. François Hollande n'a pas concouru en 2017 et l'on mettra à part le général de Gaulle, élu par les grands électeurs en 1958 puis au suffrage universel en 1965. La seconde caractéristique d'une éventuelle victoire d'Emmanuel Macron est encore plus intéressante: il serait le premier président dont on est certain qu'il ne se représentera pas la fois suivante. On me dira que ce n'est pas nouveau: après deux mandats, quatorze ans pour l'un, douze ans pour l'autre, François Mitterrand et Jacques Chirac avaient peu de chances de pouvoir être à nouveau candidats en 1995 et 2007: l'âge, la maladie et l'usure du pouvoir avaient fait leur œuvre. Une nouvelle candidature était hautement improbable. Mais pas impossible: sans son accident vasculaire, Jacques Chirac aurait peut-être été tenté de «remettre ça». Depuis la réforme de 2007 voulue par Nicolas Sarkozy, un président ne peut pas faire plus de deux mandats successifs. Et ça change tout. Comme aux États-Unis au début du second mandat de quatre ans d'un président réélu, la France se trouverait face à une expérience inconnue. D'une certaine manière, celle-ci ferait débiter la campagne présidentielle de 2027... dès le 25 avril 2022. Vous avez bien lu. Comment expliquer autrement les tiraillements sensibles entre Emmanuel Macron et Édouard Philippe? Ou comprendre l'énerverment de l'ancien Premier ministre, qui se verrait bien en successeur dans cinq ans et ne cache pas qu'il ne veut pas qu'on «l'emmerde» [c'est décidément le mot à la mode...]? Il a décidé de «suspendre» l'appartenance de son mouvement politique, baptisé «Horizons», à ce qui doit être la «maison commune» de l'actuelle majorité. Il a toujours dit qu'il était «loyal» et «libre». Désormais, c'est surtout «libre» qui va compter.

L'attitude d'Édouard Philippe, chouchou des sondages surtout depuis qu'il n'est plus à Matignon, est bel et bien une déclaration d'indépendance. Il n'est pas allé comme Jacques Chirac en 1981 jusqu'à défier «son» président [le contexte politique a changé du tout au tout] mais il est évident qu'il pense à l'échéance suivante. Quant à la majorité, qui ne le sera peut-être plus en juin même en cas de réélection d'Emmanuel Macron, nul ne comprend très bien comment elle fonctionne, qui la dirige vraiment, ce qu'elle souhaite faire et ce qu'elle deviendra en dehors de Emmanuel Macron lui-même, que ce soit après une défaite en 2022 ou après une fin de mandat en 2027. Le «macronisme» est-il un nouveau courant politique ou rien qu'une parenthèse portée par son fondateur? Question à ce jour sans réponse.

LES CHATS ET L'EXTRÊME DROITE

Il paraît que l'image de Marine Le Pen a changé. Est-ce parce qu'elle est apparue dans des émissions de télévision de divertissement, détendue et drôle? Parce qu'elle a souvent manifesté une double passion [non feinte] pour les chats et pour le jardinage? Parce qu'elle a passé la cinquantaine, qui parfois adoucit certains traits de caractère? Ou parce qu'Éric Zemmour est en train de la «recentrer»? Dans l'opinion, pas de doute: s'il y a un candidat d'extrême droite à la présidentielle de 2022, c'est lui et pas elle. Il suffit d'avoir écouté et côtoyé les deux pour confirmer ce sentiment.

Il me revient en mémoire une confidence de Bruno Mégret, jadis numéro 2 du Front national avant de le quitter après ce que Jean-Marie Le Pen avait qualifié de «pu-putsch» d'ailleurs raté. «Si elle ne s'était pas appelée Le Pen, jugeait Mégret, Marine n'aurait sûrement pas fait de politique; et si elle en avait quand même fait, ça n'aurait pas été au FN». Pour lui, évidemment, elle avait presque un comportement et un discours de gauchiste...

Elle en est loin, évidemment. Mais selon les Français, interrogés dans une très solide étude réalisée par Kantar Public pour Le Monde et France Info, la présidente du Rassemblement national est «capable de prendre des décisions» [52 %], elle «comprend les problèmes des Français» [43 %], elle est volontaire [65 %], «honnête et inspirant confiance»



Illustrations d'après photos DR.

[27 % seulement mais c'est beaucoup pour un responsable politique].

Seulement 40 % voient en elle la candidate d'une «*extrême droite nationaliste ou xénophobe*» alors que le score était de 51 % en 2017. Cinq ans plus tard, elle est plutôt considérée comme le leader d'une «*droite patriote attachée aux valeurs traditionnelles*». Éric Zemmour est passé par là, récupérant un morceau de l'héritage, si l'on peut dire, de Jean-Marie Le Pen.

Que les électeurs de Marine Le Pen ne se réjouissent quand même pas trop vite : près d'un Français sur deux (48 %) continue de penser qu'elle «*représente un danger pour la démocratie*» (58 % en 2017) et seulement 23 % souhaitent sa victoire en avril prochain, soit à deux points près son résultat du 1^{er} tour en 2017 : 21,3 %. La probabilité qu'elle devienne présidente de la République reste toujours aussi faible. La seule question est de savoir si elle sera au second tour et si le «*match retour*» avec Emmanuel Macron, débat compris, aura lieu ou non.

En cas de défaite, il n'y aura probablement pas de quatrième candidature de Marine Le Pen à l'Élysée. La politique étant à la fois tragédie et comédie, on peut presque se demander si un jour, par raison ou par comparaison, les Français ne se mettront pas à la regretter...

IL Y A PLUSIEURS PANTHÉONS

«*Quoi de nouveau ? - Molière!*», se serait un jour exclamé Sacha Guitry. On n'est pas totalement certain de la véracité de la citation mais peu importe : le grand Sacha devait forcément le penser. On a célébré, le 15 janvier, le 400^e anniversaire de Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière, ce 15 janvier étant le jour de son baptême et non celui de sa naissance.

Puisqu'on «*panthéonise*» de plus en plus souvent, il est donc question du Panthéon pour l'auteur du *Misanthrope* et des *Femmes savantes*. Comme d'habitude, il y a les «*pour*» et les «*contre*». Le moins qu'on puisse dire est que Molière ne déparerait pas en rejoignant Voltaire, Rousseau et Dumas. Certains, comme Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuelle de l'Académie française, plaident même pour un transfert commun au Panthéon de Molière et de La Fontaine.

Les deux écrivains, proches dans la vie, morts respectivement en 1673 et 1695, sont enterrés côte à côte au Père Lachaise à Paris. Mais comme leurs dépouilles y ont bien sûr été conduites bien après leur mort, en 1817, on se demande si le corps de l'un n'est pas dans le caveau de l'autre. Molière, saltimbanque privé d'obsèques religieuses, avait d'abord été enterré au cimetière St Joseph et La Fontaine au cimetière des Innocents, avant que les révolutionnaires de 1792 ne décident de les transférer dans un éphémère «*Musée des monuments français*». Autant dire qu'on n'est pas très sûr de l'origine des ossements enterrés au Père Lachaise, au point que des experts planchent actuellement sur la question.

Pour les 400 ans de Molière, la troupe de la Comédie Française [qui célèbre chaque année l'anniversaire] a joué *Le Tartuffe ou l'hypocrite*, et plus précisément la version originale de la pièce, applaudie par Louis XIV un soir, censurée par le même le lendemain, et jamais rejouée depuis. Comme le fait régulièrement la Comédie française sous l'impulsion de l'excellent Éric Ruf, le spectacle était retransmis en direct dans 200 salles de cinéma à travers le pays, du centre de Paris à de lointains chefs-lieux de cantons. Comme pour les retransmissions d'opéra, celui de Paris ou celui de New York, le fait que plusieurs milliers de personnes puissent applaudir au même moment une œuvre du patrimoine théâtral ou musical constitue un formidable progrès. Ça ne vaut évidemment pas le plaisir qu'on ressent dans une salle de spectacle, mais au chapitre de la démocratisation de la culture, on marque de précieux points. On peut presque penser que, ce 15 janvier, en une soirée, davantage de personnes ont applaudi *Le Tartuffe* qu'il n'y en eut pendant toute la vie de Molière. Cela vaut toutes les «*panthéonisations*» du monde. ■

PS. Dans ICN 6905/6906, nous avons osé un pronostic sur l'avenir de la candidature de Christiane Taubira : «*Il y a fort à parier qu'elle annoncera aux alentours du 15 janvier que "les conditions ne sont pas réunies" et qu'elle retirera la très hypothétique candidature qu'elle dit "envisager"*. Erreur : Mme Taubira a confirmé sa candidature. Dont acte. Attendez quand même le résultat de la «*primaire populaire*» organisée fin janvier : la messe n'est peut-être pas dite...

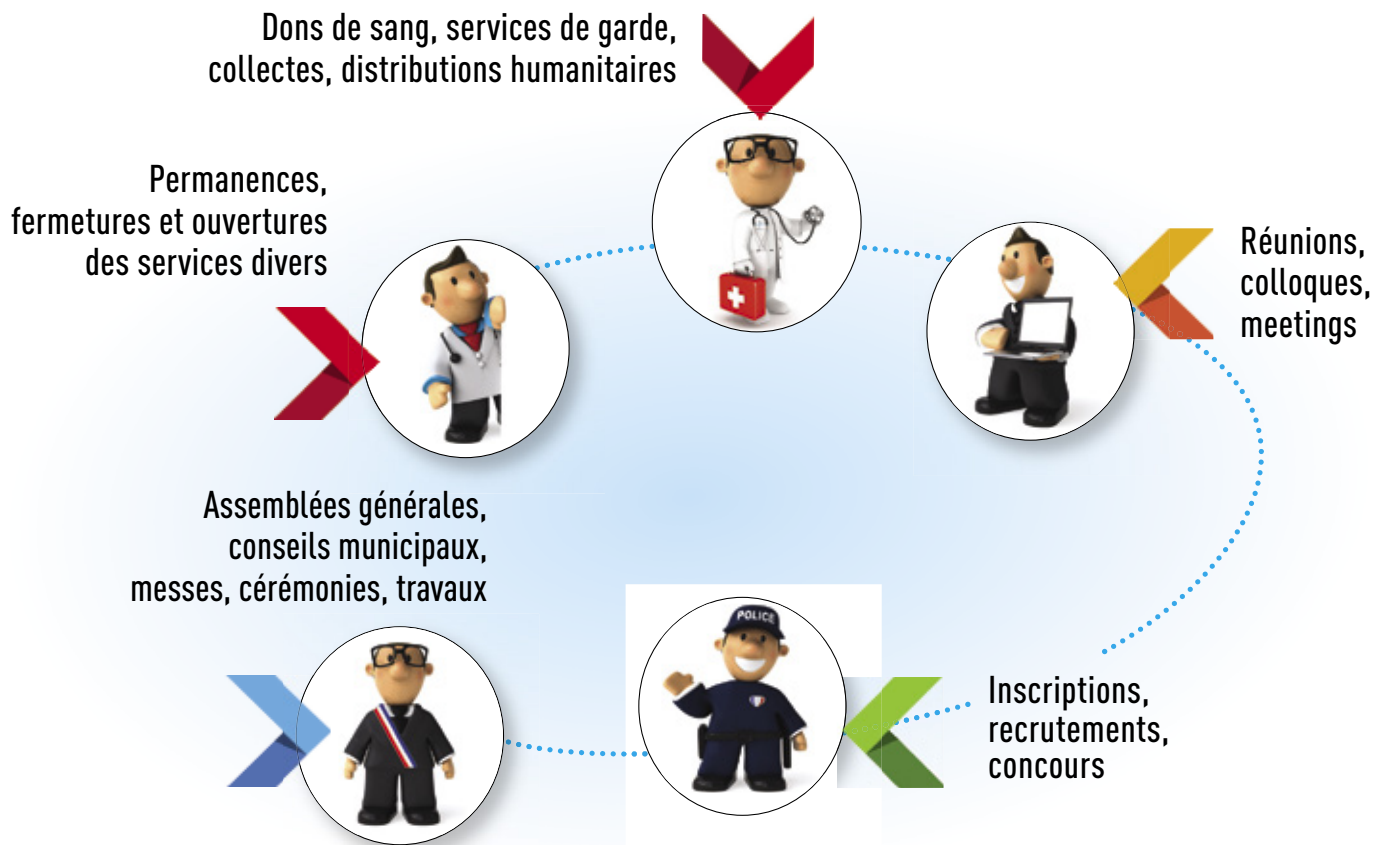
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

